



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES : REGION DES SAVANES



PRC Elaboré en	Avril 2021
Contingences couvertes	Vents violents, Conflits intercommunautaires, Epidémies/Epizooties, Inondations
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Mars 2023



SOMMAIRE

LISTE DES ILLUSTRATIONS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
INTRODUCTION METHODOLOGIQUE	6
PREMIERE PARTIE: ANALYSE DU CONTEXTE REGIONAL	7
I. CADRE NATUREL DE LA RÉGION	7
1.1. Relief et géomorphologie	7
1.2. Climat	7
1.3. Hydrographie	8
1.4. Végétation et faune	9
1.5. Sols	9
II. CADRE HUMAIN	10
2.1. Evolution récente de la population	10
2.2. Répartition de la population selon le milieu de résidence	10
2.3. Densité de la population	10
2.4. Composition par sexe et par âge	11
2.5. Population active	12
2.6. Structures traditionnelles	12
2.7. Les fêtes traditionnelles	12
2.8. Litiges	12
2.9. Mouvements migratoires	12
2.10. Organisation administrative	13
III. ÉCONOMIE	14
3.1. Ressources économiques	14
3.2. Incidence de la pauvreté	15
3.3. Contraintes, atouts, potentialités et opportunités pour le développement	16
IV. CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUE DE CATASTROPHES	17
4.1. Aléas récurrents dans la région des Savanes	17
4.1.1. Aléa 1 : les inondations	17
4.1.2. Aléa 2 : les tempêtes et vents violents	17
4.1.3. Aléa 3 : les feux de végétation	18
4.1.4. Aléa 4 : les incendies	18
4.1.5. Aléa 4 : Conflits intercommunautaires	18
4.1.6. Aléa 4 : Epidémie/épizootie	18
4.2. Conséquences des situations d'urgence ou de catastrophes	18
4.3. Mesures de prévention	19
4.4. Mesures d'atténuation et de secours d'urgence	19
V. CAPACITES DE RESILIENCE	20
5.1. Efforts du gouvernement	20
5.2. Capacités de résilience de la région	21
DEUXIEME PARTIE: HIERARCHISATION DES ALEAS ET SELECTION DES CONTINGENCES	26
I. ANALYSE DES CONTINGENCES	26
1.1. Contingence 1 : Vents violents	26
1.2. Contingence 2 : Conflits intercommunautaires	26
1.3. Contingence 3 : Epidémies/Epizooties	27
1.4. Contingence 4 : Inondations	27
II. PRESENTATION DES SCENARII	28
2.1. Vents violents	28
2.2. Conflits intercommunautaires	29

2.3.	Epidémies/Epizooties	31
2.4.	Inondations	34
III.	Définition des indicateurs et des facteurs aggravants	37
3.1.	Contingence 1 : Vents violents	37
3.2.	Contingence 2 : Conflits communautaires.....	38
3.3.	Contingence 3 : Epidémies/Epizooties	39
3.4.	Contingence 4 : Inondations	41
IV.	PLANS DE RÉPONSE AUX CRISES	42
4.1.	Plan de réponse pour la contingence vents violents	42
4.2.	Plan de réponse pour la contingence conflits communautaires	43
4.3.	Plan de réponse pour la contingence Epidémies/Epizooties	44
4.4.	Plan de réponse pour la contingence inondation	45
V.	BUDGET DU PLAN RÉGIONAL DE CONTINGENCE	47
5.1.	Budget récapitulatif	47
VI.	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA	48
6.1.	Mécanismes de coordination existants	48
6.1.1.	Échelon régional.....	48
6.1.2.	Échelon Préfectoral	49
6.1.3.	Échelon Local (communal)	50
6.2.	Définition des mécanismes de coordination et de partage d'informations.....	51
6.2.1.	Mécanisme de communication et de partage d'information	51
➤	Etapes préliminaires	51
➤	Déclenchement du plan	51
6.2.2.	Matrice de réaction rapide.....	53
	CONCLUSION GENERALE	54
	TROISIEME PARTIE : ANNEXES	vi
	Annexe 1 : Cartographie des zones à risques d'inondations	vi
	Annexe 2: Equipes d'évaluation rapide	vii
	Annexe 3: Liste des contacts humanitaires de la région	viii
	Annexe 4 : Budgets des plans sectoriels	xi
	Annexe 5 : Liste des participants à l'atelier d'élaboration du Plan Régional de Contingence des Savanes	xxvi

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2010.....	10
Tableau 2 : Densité de peuplement par préfecture selon les estimations de 2010.....	11
Tableau 3 : Population par sexe et par tranche d'âges de la région	11
Tableau 4 : Découpage administratif de la région des Savanes	13
Tableau 5 : L'évolution du cheptel en 2009.....	14
Tableau 6 : Les seuils de pauvreté par région	15
Tableau 7: Indice de la pauvreté monétaire par localisation (en pourcentage).....	16
Tableau 8 : Quelques cas de sinistres enregistrés ces dernières années.....	18
Tableau 9: Taux de desserte en eau potable en milieu rural par préfecture dans les Savanes .	22
Tableau 10 : Situation des infrastructures d'eau en milieu rural	23
Tableau 11 : Taux de desserte en eau potable en milieu semi- urbain dans les Savanes.....	23
Tableau 12: Situation des infrastructures d'eau en semi- urbain	24

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSAT	Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo
ASC	Agent de Santé Communautaire
BCPR	Bureau pour la Prévention des Crises et du Relèvement
CAP	Processus d'Appel Consolidé
CERF	Fonds Central d'Intervention d'Urgence
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CINU	Centre d'Information des Nations Unies
CHR	Centre Hospitalier Régional
CNPS	Comité National de Planification des Secours
CREN	Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle
CRS	Catholic Relief Services
CRT	Croix-Rouge Togolaise
CRTS	Centre Régional de Transfusion Sanguine
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DR	Direction Régionale
DPS	Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
DRS	Direction Régionale de la Santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	Forces Armées Togolaises
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
MAEIRTE	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural
MASPFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MEHV	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MUHRF	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
MEPSA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
MATDDT	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires
MSHPAUS	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
OCDI	Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIA	Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PEM	Prise en Charge Médicale
PEP	Poste d'Eau Potable

PNC	Plan National de Contingence
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	Plan Régional de Contingence
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SNU	Système des Nations Unies
TdE	Togolaise des Eaux
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

Ce tout premier document du Plan Régional de Contingence Multirisques Région Savanes qui couvre la période d'avril 2021 à février 2023, se présente comme une des plus importantes recommandations de l'atelier d'élaboration du Plan National de Contingence (PNC) de mars 2021 à Aného.

Si le Plan National de Contingence est destiné à être un outil de réponse couvrant toute l'étendue du Territoire togolais, le Plan Régional de Contingence (PRC) a lui pour vocation de prévoir les mécanismes de réaction face à une catastrophe ou à une situation d'urgence à laquelle la région peut être confrontée. Outil de planification d'une réponse coordonnée, le PRC met les acteurs et les organes prévus dans le Plan ORSEC dans une synergie d'actions pour réduire les retards, les duplications et d'autres obstacles dans l'organisation de la réponse.

Pour aboutir au présent document, des travaux préliminaires de revue documentaire sur les données existantes sur la région ont été réalisées par les acteurs clés des plateformes de réduction des risques de catastrophes sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Les résultats de ces travaux ont servi de base de travail lors de l'atelier régional d'élaboration du PRC du 26 au 29 avril 2021 à l'Hôtel de Dapaong.

Après avoir analysé le contexte régional sous les aspects du milieu naturel, de la démographie et des activités économiques, recensé les urgences précédemment connues par la région et donné un aperçu des capacités de résilience, les participants ont méthodiquement sélectionné les trois contingences potentielles qu'ils ont hiérarchisé suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Pour la région des Savanes les quatre contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois sont les vents violents, les conflits intercommunautaires, les épidémies/épizooties et les inondations.

Les plans de réponse sectorielle ont été proposés sur la base des expériences antérieures liées à la gestion des situations d'urgence de la région.

Le PRC étant un document dynamique, à l'issue des travaux de l'atelier, des modalités de mise à jour de l'outil ont été définies pour la période avril 2023 - mars 2025.

Les participants à l'atelier d'élaboration ont recommandé qu'une fois le Plan Régional de Contingence finalisé, il soit envisagé l'organisation d'une simulation pour tester la réactivité des acteurs et corriger les insuffisances du Plan en vue d'une réponse efficace en cas de situation d'urgence.

L'atelier a également recommandé la mise sur pied de groupes thématiques qui auront à mener régulièrement des analyses sur les différents domaines techniques des interventions (Opération, Santé, Sécurité, Secours et assistance, WASH (Eau-Hygiène-Assainissement), Logistique, Communication, Système d'alerte précoce, Administration).

Le budget global du présent Plan de Contingence de la région des Savanes s'élève à cinq cent cinquante-cinq million huit cent soixante-onze mille neuf cent soixante-cinq (555 871 965) FCFA.

Le présent document est un cadre opérationnel de coordination des actions de prévention et de gestion des risques de catastrophes dont la mise en œuvre nécessite la mobilisation de tous les acteurs régionaux.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE REGIONAL

I. CADRE NATUREL DE LA RÉGION

La région des Savanes est située dans la partie extrême nord du Togo entre 0° et 1° de longitude est et 10° et 11° de latitude nord. Elle couvre une superficie de 8470 km² soit 15% du territoire togolais avec une population estimée en 2010 à 82 8824 habitants (4^e RGPH). Elle fait frontière avec le Burkina Faso au nord, le Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest et la Région de la Kara au sud. De par ses contacts directs avec les pays voisins Burkina Faso, Bénin et le Ghana, beaucoup de jeunes s'intéressent au commerce et une bonne partie des productions agricoles sort rapidement vers ces pays.

1.1. Relief et géomorphologie

La région des Savanes est caractérisée dans son ensemble par un relief marqué par la présence de deux plateaux, une pénéplaine, une dépression et une plaine.

Après la traversée de la chaîne de l'Atakora (Défalé-Kanté), on aboutit à une longue descente à la plaine de l'Oti, vaste gouttière parcourue par la rivière Oti et ses affluents (Kara-Koumongou) qui décrivent de nombreux méandres avant d'atteindre au sud la Volta au Ghana. Le relief monotone de glacis en pente douce est cependant marqué par les bourrelets alluviaux isolant des zones marécageuses et inondables et par des buttes (120 - 130 m) dominant des plaines exondées en permanence.

De Dapaong à Cinkassé, à la frontière du Burkina Faso, s'étend une vaste pénéplaine, peu accidentée, caractérisée par de grandes surfaces planes de 200 à 250 m avec de faibles pentes vers les axes de drainage mais faiblement invisés. Elles sont dominées par des buttes tabulaires atteignant 300 m.

Au nord de Mango-Barkoissi et jusqu'à Dapaong, les altitudes se relèvent et le relief devient plus varié, plus contrasté avec deux lignes de crêtes caractéristiques :

- la première ligne est marquée par un puissant escarpement presque continu traversant toute la région du nord-est au sud-ouest où il culmine au mont Bikoro – Panabako (515 à 520 m) et se prolonge vers le Ghana (Gambaga Scarp). La route nationale emprunte la percée de Bombouaka pour traverser cet obstacle ;
- la deuxième ligne de crête moins vigoureuse (345m), au talus plus émoussé passe par Warkambou – Dapaong et Korbongou.

Ces deux lignes de hauteurs dominant la dépression de la fosse aux lions drainée par le Koulogona.

1.2. Climat

La région des Savanes appartient au climat tropical de type soudano- guinéen caractérisé par l'importance de la saison sèche qui constitue un frein aux activités agricoles et rend plus difficile l'approvisionnement en eau de la population et du bétail.

Pluviométrie et températures : selon la quatrième communication nationale sur les changements climatiques du Togo relative à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le total pluviométrique moyen ces derniers temps est de l'ordre de 800 à 1 000 mm avec une diminution du sud vers le nord (pluies de mousson atlantique venant du sud-ouest). Mais les variations sont très importantes d'une année à une autre quant au total enregistré et à la répartition inter mensuelle. En effet la saison sèche est toujours très marquée (5 mois sans pluie) et les pluies sont concentrées sur un nombre réduit de journées (érosion et ruissellement importants) avec des maxima enregistrés en Août et Septembre.

Les températures sont élevées avec de faibles amplitudes annuelles. La température moyenne mensuelle passe par deux maxima : 33°C et 38°C en Mars et Novembre et deux minima : 15°C et 17°C en Janvier et Août.

Vents : le vent dominant dans la région est l'Harmattan, vent froid, sec et poussiéreux qui souffle du nord vers le sud. Il s'étale de novembre à février. Il occasionne souvent des maladies pulmonaires (méningite).

1.3. Hydrographie

La disponibilité en eau dépend des conditions climatiques (pluviométrie) et géologiques (nature du substrat rocheux). Le réseau hydrographique de la région comprend deux systèmes : les eaux de surface et les eaux souterraines.

Les eaux de surface : la région des Savanes appartient au bassin de la Volta. La rivière Oti (167 km de long) constitue l'axe hydrographique majeur s'écoulant du nord-est vers le sud-ouest dans la plaine de Mandouri – Mango avec une pente très faible (0,110 m par km) recevant sur sa rive droite l'Ouke, la Sansargou, le Namiélé et la Koukombou, puis sur la rive gauche des affluents plus importants : Koumongou et Kara alimentés par les pluies des massifs montagneux. A partir de la confluence de Koukombou, l'Oti prend une direction nord-sud et marque la frontière avec le Ghana. L'Oti et le Koumongou demeurent les seuls cours d'eau à écoulement permanent en région des Savanes tandis que les autres tarissent tous en saison sèche.

Le régime climatique tropical à longue saison sèche se répercute sur les débits. Pour la plupart des stations, les débits enregistrés sont nuls pendant trois mois (Février à Mai) et sont inférieurs à 5 m³/seconde en moyenne annuelle. L'Oti constitue l'exception la plus notable avec son important débit moyen dépassant 100 m³/seconde après Mandouri (125 à Mango, 272 à Sabora). Les crues moyennes dépassent 500 m³/seconde. (A Mango la crue médiane est de 800 m³/seconde, la décennale atteint 1 500 m³/seconde et la crue centennale est estimée à 20 000 m³/seconde). Mais l'étiage est très prononcé avec un débit minimum annuel en année médiane de 0,350 m³/seconde seulement (équivalent à 250 litres à la seconde en année décennale sèche). La région compte une cinquantaine de barrages ou retenues d'eau dont six équipés en aménagements hydro- agricoles. (Koubéloti, Tantigou Barrage, Namoundjoga, Sintoti, Tanlona et Boadé).

Les eaux souterraines : les récentes campagnes de forage pouvant descendre jusqu'à 100 m de profondeur ont permis d'améliorer nos connaissances hydrogéologiques et viennent compléter le recours aux puits (profondeur de l'ordre de 10m) pour l'approvisionnement en eaux de la population. Les meilleures aquifères sont les formations de socle et de grès de Dapaong. Dans le socle granito-gneissique les forages ou puits atteignent la nappe phréatique entre 10 et 40 m au plus, comportant plusieurs fissurations. A ces niveaux le taux de réussite tout autour de Dapaong et à l'Ouest de la région est compris entre 50 et 100% (1 à 9 m³/H). Les grès sont généralement aquifères mais le fonçage des puits y est difficile et les profondeurs à atteindre sont parfois importantes. En outre certains secteurs sont défavorisés (Nano-Doukpergou) en raison de l'effet de drainage des nappes suspendues. Les silexites semblent renfermer une nappe intarissable en saison sèche favorisant le creusement des puits et des forages. Le seul inconvénient c'est qu'ils présentent des eaux troublées. Les shales de l'Oti constituent le secteur le plus défavorable car ils ne contiennent aucune réserve à l'exception des secteurs méridionaux de Gando-Nali (structure gréseuse). A ce niveau les forages ont permis d'atteindre des structures gréseuses favorables au-dessous des argilites.

La bande Barkoissi-Mango vers le sud et jusqu'au nord entre Pogno et Mandouri ne renferme pas une nappe assez fournie. Le taux de réussite est très faible et parfois négatif. Un certain nombre d'analyses de résistivité réalisées démontre que l'eau souterraine relativement peu minéralisée ne pose pas de problème chimique. Par contre les eaux de surface et parfois des puits non protégés posent de graves problèmes sanitaires.

1.4. Végétation et faune

De nos jours les formations forestières sont fortement dégradées et ont perdues une bonne partie de leur diversité biologique à cause des actions anthropiques et des changements climatiques.

Végétation : Comme son nom l'indique, cette région appartient au domaine des savanes soudanaises. La répartition de la végétation y dépend de la géomorphologie (roches, topographie et sols) et de l'action humaine (mise en culture, déboisement, protection). On y distingue deux types de formations : les formations ligneuses ou forestières et les formations herbeuses.

- Les formations ligneuses ou forestières : la cartographie du couvert végétal permet de distinguer deux paysages :
 - au nord-ouest, de Cinkassé à Dapaong domine un paysage assez homogène de savane faiblement arborée, à forte emprise agricole. Outre les espèces caractéristiques à cet écosystème (*Daniella oliveri*, *Combretum spp*, *Vitellaria paradoxa*), on note l'importance d'espèces protégées par les paysans : néré, karité ainsi que des plantations de kapokiers, de tecks et de manguiers. Sur les falaises et cuirasses gréseuses dénudées, sont localisés des formations saxicoles aux arbres rabougris (*Euphorbia*, *Acacia...*).
 - au sud et à l'est s'étendent des savanes plus arborées devenant arbustives ou pré-forestières quand elles sont efficacement protégées et comportant outre les espèces citées, des baobab (*Adansonia digitata*), des bambous (*Bambusa vulgaris*), des rôniers (*Borassus aetioyopum*), les neem (*Azadirachta indica*), *Balanites aegyptiaca* ...

La déforestation est surtout visible pour les besoins des cultures et de l'approvisionnement en bois de chauffe. Elle constitue un problème particulièrement important dans le secteur nord-ouest : le plus déboisé et le plus peuplé. Par contre au sud-est, l'institution de zones de réserve a entraîné un enrichissement de la strate ligneuse.

- Les formations herbeuses : sur le plan pastoral la diversité des formations est grande mais on peut distinguer quatre groupements ayant des capacités de charges différentes :
 - sur les rochers cuirassés et carapacés aux sols minéraux ou peu évolués la faible couverture graminéenne est limitée même en saison des pluies et sa valeur est nulle ;
 - sur les plateaux aux sols concrétionnés ou gravillonnaires, les savanes plus riches permettent en saison des pluies d'alimenter un bovin adulte pour deux hectares ;
 - sur les sols profonds des bas de pente le tapis graminéen dominé par les hyparrhémien est exploitable toute l'année à raison de cinq hectares par bovin ;
 - les bas-fonds et les zones inondables particulièrement vastes et diversifiés sur les shales de l'Oti.

Faune : depuis 1971 un intérêt grandissant a été accordé au patrimoine cynégétique de la région (près de 196 390 ha soit 1963,90 km²) sont ainsi protégés soit environs le 1/3 de la surface) avec la création et la conservation des réserves de l'Oti-Keran, Oti -Mandouri, faune de Galangashi, forêt classée de Doungh et la fosse aux lions. La faune n'est plus représentée que par des antilopes, des phacochères et quelques éléphants parfaitement identifiés et suivis avec attention au cours de leurs déplacements périodiques sur le Ghana et le Burkina-faso. Plus de 30 espèces terrestres ont été identifiées et ne cessent de progresser (cobes, guibs, buffles, éléphants, phacochères, Hippopotames, singes, écureuils...) ainsi que l'avifaune (66 espèces dénombrées notamment : ibis, hérons, grue, oie, canard, sarcelle, pintade, enigle, éperviers...) et les reptiles (crocodiles, varans, pythons, tortues...).

1.5. Sols

Trois principaux types de sols sont observés dans la région des Savanes :

Les sols gravillonnaires dominant sur le socle granito-gneissique ;

Les sols ferrugineux tropicaux sur les shales siliceux ;

Les lentilles d'alluvions anciennes qui portent des sols profonds, sableux en surface et entourés d'une carapace et les alluvions actuelles engorgées d'eau en saison des pluies constituent des sols humifères dans la vallée de l'Oti.

II. CADRE HUMAIN

2.1. Evolution récente de la population

Au cours des deux premières décennies (1960 à 1981) la région des Savanes a connu une croissance démographique incontestablement importante passant de 182 582 habitants en 1960 à 240 690 en 1970 puis 328 905 en 1981 soit un accroissement de 2,8% par an entre 1970 et 1981. Suivant les estimations de 1994, la région compte 472 042 habitants. Cet accroissement constaté entre 1970 et 1981 correspond quasi uniquement à l'excédent des naissances par rapport aux décès ; les départs et les retours des migrants n'ayant pas contribué à bouleverser la situation d'ensemble. Après des départs massifs entraînant le dépeuplement de la vallée de l'Oti liée à l'extension des réserves de faune en 1981, on assiste depuis 1991, à un retour massif des populations dans les zones libérées par la faune. Ce retour des populations dans leurs anciens sites a modifié considérablement le paysage démographique de la région.

En 2007, la population des Savanes est estimée à environ 692 000 habitants. Sur la période 1994 -2007 on a observé une augmentation de 219 958 habitants. Au dernier recensement de la population et de l'habitat de 2010, il a été dénombré pour la région une population de 828 224 habitants.

Cet accroissement démographique est très variable d'une préfecture à une autre. D'une façon générale, trois tendances se dégagent de cette croissance :

- les secteurs plus attractifs avec des taux d'accroissement compris entre 4,6 et 6,5% (cantons de Nagbéni, Tampialim, Gando, Takpamba, Pligou, Boulogou, Lokpano et Lotogou) ;
- des secteurs avec des taux compris entre 2,6 et 4,5% à l'extrême nord (Cinkassé-Timbou), l'axe Dapaong-Kantindi, l'est de Namoundjoga, Koundjouaré et Mandouri ;
- des secteurs peu peuplés ou répulsifs que constitue la zone montagneuse de Bombouaka, les périphéries des réserves de faunes et de forêts classées.

2.2. Répartition de la population selon le milieu de résidence

Selon les résultats du RGPH 2010, dans la région des Savanes, 85,92% de la population réside en milieu rural. Le milieu urbain constitué uniquement des chefs-lieux de préfecture abrite en 2010 116 637 résidents urbains, soit 14,08% de la population régionale. L'armature urbaine régionale est dominée par la ville de Dapaong, chef-lieu de région. Avec 58 071 habitants, Dapaong regroupe plus de 49% de la population urbaine en 2010.

Tableau 1 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2010

Préfectures	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Tône	58 071	228 408	286 479
Cinkassé	26 926	51 666	78 592
Kpendjal	5 203	149 888	155 091
Oti	24 766	165 777	190 543
Tandjoaré	1 671	115 848	117 519
Total	116 637	711 587	828 224

Source : Données DGSCN (RGPH 2010)

2.3. Densité de la population

Au recensement de 1981, la densité de la population de la région des Savanes était de 38 hbts/km². Au dernier recensement de 2010, elle a vu sa densité plus que doublée passant de 38 à 98 hbts/Km². Cependant, de grandes disparités apparaissent au niveau des préfectures. Les estimations de 2010 révélaient cet état de fait comme l'indique le tableau 2 suivant :

Tableau 2 : Densité de peuplement par préfecture selon les estimations de 2010

Préfecture	Chef lieu	Nbre de Cantons	Nbre de villages	Superficie (Km ²)	Population (hbts)	Masculin	Feminin	Densité
TONE	Dapaong	18	383	1 222	346640	167041	179599	284
OTI	Mango	09	91	1859	113085	54427	58659	61
OTI SUD	Gando	08	124	2 454	116632	56505	60127	47
TANDJOUARE	Tandjouaré	16	193	848	143304	69270	74033	168
KPENDJAL	Mandouri	04	71	1006	73722	35922	37800	73
KPENDJAL OUEST	Naki Est	07	126	798	112195	53536	58659	140
CINKASSÉ	Cinkassé	08	85	293	95473	46213	49160	325
TOTAL	07	70	1 073	8 470	1000951	482914	518037	118

Source : RGPH4

En somme, on distingue deux ensembles très contrastés de part et d'autre de la courbe 90 habitants par km² : l'Oti, l'Oti Sud et le Kpendjal avec des densités inférieures à 90 habitants par km², se présentent comme des zones peu peuplées (61 hbts/km², 47 hbts/km² et 73 hbts par km²) à l'exception des îlots de peuplement comme Mango, Koumongou. Tône, Cinkassé, Tandjoare et kpendjal Ouest ont de fortes densités humaines.

2.4.Composition par sexe et par âge

Au recensement de 1970 et 1981 la composition par sexe donnait respectivement 119 218 pour les hommes et 121 472 pour les femmes, puis 161 069 pour les hommes contre 167 802 pour les femmes. La structure par sexe de la population de la région des Savanes montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes.

La structure par âge montre une population extrêmement jeune. Plus de 40% de la population a moins de 15 ans ; 43% de la population a un âge compris entre 15 et 44 ans et seulement 13% de la population a plus de 45 ans. Cette extrême jeunesse de la population a une forte influence sur les équipements socio collectifs et même sur la production, car le nombre de personnes à charge est important.

Tableau 3 : Population par sexe et par tranche d'âges de la région

Groupe d'âges	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	14 646	14 800	29 446
1 – 4 ans	59 525	58 255	117 780
5 – 9 ans	80 289	76 915	157 204
10 – 14 ans	59 398	52 456	111 854
15 – 19ans	40 780	37 408	78 188
20 – 24 ans	25 735	34 488	60 223
25 – 29 ans	19 540	32 187	51 727
30 – 34 ans	20 935	27 515	48 450
35 – 39 ans	16 957	20 824	37 781
40 – 44 ans	14 679	18 344	33 023
45 – 49 ans	11 129	12 279	23 408
50 – 54 ans	8 890	12 086	20 976
55 – 59 ans	5 825	6 551	12 376
60 – 64 ans	5 594	7 981	13 575

65 – 69 ans	3 200	4 496	7 696
70 – 74 ans	3 657	5 188	8 845
75 – 79 ans	1 856	2 138	3 994
80 ans et plus	4 883	5 389	10 272
Non déclaré	478	928	1 406
Total	397 996	430 228	828 224

Source : Données DGSCN (RGPH 2010)

2.5. Population active

La population théoriquement active (15 à 64 ans) de la région des Savanes représente 46% de la population totale selon le recensement de 2010. Quand on sait en outre qu'une proportion importante de la population dite active se trouve sur les bancs des écoles, en apprentissage ou en état de chômage, on peut déduire que la charge par personne effectivement active est très élevé dans la région. Les secteurs pourvoyeurs d'emplois sont l'agriculture et l'informel.

2.6. Structures traditionnelles

- Chefferie traditionnelle

La chefferie traditionnelle est officiellement reconnue par ce qu'elle a une influence et un prestige considérables. Le chef traditionnel est à la fois l'interlocuteur d'office de l'administration et le représentant des habitants qui sont censés l'avoir choisi librement et au nom desquels il s'exprime. Il faut reconnaître aussi que la présence de la chefferie traditionnelle est remarquable dans les manifestations officielles aux côtés des autorités administratives. Si nous nous refaisons à l'histoire, nous constatons qu'à l'époque coloniale, les autorités traditionnelles locales étayeraient associées à l'exercice du pouvoir. Elles étaient les intermédiaires entre l'autorité administrative et la population locale en matière de perception d'impôts et du contrôle de la vie politique des populations.

Aujourd'hui encore, la chefferie constitue une sorte de courroie de transmission entre la population locale et l'autorité. Si par exemple les habitants d'un quartier ont des requêtes à formuler, ils s'adressent aux chefs du quartier. Ceux-ci saisissent le chef de canton qui à son tour porte la requête au niveau de l'autorité. En retour, lorsque l'autorité veut faire passer un message à la population, elle le fait par l'intermédiaire du chef de canton. Celui-ci transmet le message aux chefs de village en conseil des chefs. La chefferie traditionnelle joue le rôle de garant des us et coutumes.

2.7. Les fêtes traditionnelles

Koudapani et Tingban Paab sont les deux fêtes traditionnelles de la région. Tingban Paab est la fête traditionnelle des moissons du grand Tône. Elle regroupe cinq préfectures : Tône, Tandjoare, Kpendjal, Kpendjal-Ouest et Cinkassé. C'est donc une dénomination Moba-Gourma. Elle a généralement lieu en décembre.

Au niveau de la préfecture de l'Oti, l'ancienne appellation de la fête traditionnelle était Kroubi et concernait seulement les Tchokossi. Or, la préfecture n'est pas seulement peuplée de Tchokossi. D'où la nouvelle dénomination Koudapani qui regroupe les Moba, les Tchokossi, les Ngam Ngam.

2.8. Litiges

Les conflits inter communautaires sont souvent liés au foncier et à la transhumance.

2.9. Mouvements migratoires

D'une façon générale, selon le RGPH 2010, le solde migratoire dans la région des savanes est négatif. Il est de - 1 794. C'est moins que les Plateaux (- 4 593) et la Kara (- 2 578).

La région des Savanes est considérée comme une zone de migrations. Les jeunes émigrent des villages vers les villes de la région. On assiste également au départ des jeunes vers le sud du pays (principalement dans la région des Plateaux).

L'immigration est plus observée au niveau des zones urbaines de la région. Y arrivent les commerçants du Niger, du Mali et du Burkina. Il y a également les peulhs nomades qui sont à la recherche du pâturage pour leur bétail.

2.10. Organisation administrative

La région des Savanes comprend sept préfectures, 16 communes et 69 cantons. Il s'agit des préfectures de : Tône, Oti, Cinkassé, Tandjouare, Kpendjal, Kpendjal ouest et Oti sud.

Tableau 4 : Découpage administratif de la région des Savanes

Préfectures	Chef-lieu	Nbre de communes	Nbre de cantons
Tône	Dapaong	4	18
Oti	Mango	2	8
Oti-sud	Gando	2	8
Cinkasse	Cinkassé	2	8
Tandjouare	Tandjouaré	2	16
Kpendjal	Mandouri	2	4
Kpendjal ouest	Naki-Est	2	7
Total		16	69

Source : Décret N° 2017-144/PR fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions Maritime et des Savanes

Carte 1 : Carte administrative des Savanes



III. ÉCONOMIE

Les principales activités économiques de la région sont : agriculture, élevage, maraîchage pêche, exploitation forestière, exploitation sédimentaire, artisanat, transport, transformation et commerce.

3.1. Ressources économiques

Production agricole : l'agriculture constitue la principale activité de la région : 96% des emplois et 90% des revenus. 30 000 exploitations familiales s'étendent sur 110 000 ha cultivés annuellement. Elle est caractérisée par de petites exploitations agricoles et est dépendante des pluies. L'occupation du sol est particulièrement élevée au nord (+ de 80%) des secteurs disponibles subsistent au sud. Elle concerne les cultures vivrières (maïs, haricot, mil, sorgho, riz, niébé, soja, igname), de rente (coton et arachide), maraîchères (oignons, tomates, pastèques, carottes, gombo, oseille de Guinée).

Production animale : la région des Savanes est une région traditionnellement tournée vers l'élevage. Elle se place assez largement en tête des cinq régions économiques pour la production animale. On considère que 40% des bovins, 30% des ovins et caprins et 15% des porcins du Togo se trouvent dans la région des Savanes pour une superficie voisine de 15% du territoire national. La région possède certains atouts pour la réussite de la production animale :

- Paysans traditionnellement propriétaires de bœufs ;
- Présence de Peulhs gardiens de troupeaux ;
- Structure savanicole ;
- Zones relativement importantes de faible densité humaine où les troupeaux peuvent séjourner en saison sèche.

Toutefois, il ne faut pas oublier en contrepartie :

- La situation sanitaire peu favorable ;
- La rareté des points d'eau ;
- La longue saison sèche ;
- L'insuffisance des productions vivrières pour permettre éventuellement un complément de nourriture.

L'ensemble de ces conditions laisse entrevoir les problèmes qui se posent pour la croissance de la production animale. L'élevage du bétail surtout du bovin, considéré comme un investissement de prestige connaît un développement lent du fait des endémies et du manque de pâturage.

L'élevage des bovins confiés aux Peulhs demeure traditionnel. Cette pratique d'élevage extensif ne permet pas de connaître l'évolution réelle du cheptel. Selon le service vétérinaire des savanes on dénombrait en 2005 : 114 000 bovins, 3 00 000 caprins, 4 00 000 ovins, 2 000 000 de volailles, 90 000 porcins. L'élevage aviaire (difficile à évaluer) et les petits ruminants contribuent en partie aux revenus du paysan.

Production halieutique : la pêche dans la région des Savanes est défavorisée à cause de l'inaccessibilité de l'Oti et de ses affluents et aussi du fait que la plupart des cours d'eau tarissent en saison sèche. Les étangs naturels et les quelques barrages existants ne sont pas convenablement exploités. De spéculations maigres par rapport aux autres activités économiques agricoles compte tenu de son inexploitation permanente, la pêche traditionnelle continentale dans les Savanes est pratiquée dans l'Oti, le Koumongou, dans les barrages et parfois dans les étangs naturels.

Tableau 5 : L'évolution du cheptel en 2009

Préfectures	bovins	volailles	porcins	ovins	caprins
Kpendjal	14 605	780 345	18 135	53 865	132 660
Oti	71 930	2 601 150	11 335	230 855	219 315

Tandjouaré	17 305	329 480	9 070	43 090	62 880
Tône	28 125	2 254 330	19 270	317 045	194 775
Région savanes	131 965	5 965 305	57 810	644 855	609 630

Production artisanale : l'artisanat bien que pratiqué en grande partie d'une manière traditionnelle, constitue un secteur économique important et sa promotion devait s'intégrer dans la politique globale du développement. En milieu rural, l'artisanat est un métier à mi-temps et occupe certains actifs agricoles pendant la saison sèche. Seuls les forgerons sont plus ou moins permanents : ils vont de marché en marché pour livrer leurs produits (houe, coupe-coupe, daba, etc.). La densité spatiale de ces artisans est faible. Ceci explique l'existence d'un artisanat itinéraire : les potières, 51% de tous les artisans de Koumongou, parcourent de marché en marché de soukala en soukala pour échanger leur production contre des produits agricoles. Ces praticiens ruraux sont le plus souvent âgés et travaillent dans des conditions difficiles (manque de matières premières, d'un bon local, d'une bonne clientèle...).

Par contre en milieu urbain, cette activité devient permanente pour la plupart. L'évolution des techniques modernes a provoqué une diversité du métier et une spécialisation de l'artisan en milieu urbain.

Commerce : les activités commerciales sont très dynamiques dans la région et se pratiquent la plupart du temps sur les marchés urbains et ruraux. Ces derniers constituent le point de départ ou d'aboutissement des divers circuits commerciaux qui, animés par tout un réseau d'intermédiaires, permettent aux populations d'écouler leurs surplus de production et de s'approvisionner en produits d'importation.

3.2. Incidence de la pauvreté

Selon le profil de la pauvreté et de la vulnérabilité au Togo, en termes d'individus, l'incidence de la pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural, où l'on dénombre 81,2 % de pauvres qu'en milieu urbain qui ne compte que 47,7 % de pauvres. En termes de contribution relative, en prenant en compte le poids démographique, seulement 23,0 % de pauvres vivent dans les milieux urbains contre 77,0 % en milieu rural. En plus, la sévérité de la pauvreté est beaucoup plus marquée en milieu rural, où elle touche environ 17,7 % de la population contre 5,8 % en milieu urbain.

Au-delà de ces disparités au niveau du milieu de résidence, les différences significatives subsistent également sur le plan régional. L'incidence de la pauvreté est très élevée dans toutes les régions du Togo à l'exception de Lomé. L'incidence particulièrement faible à Lomé et sa périphérie (38,0 %) contraste avec celui des autres régions, et qui varie entre 62,9 % à 94,1 %, surtout avec celui de la région des Savanes qui est la région qui compte le plus de pauvres en termes de proportion. Par contre, en termes de proportion de pauvres, la région des Savanes abrite 16,8% de pauvres, moins que les régions Maritime et Plateaux qui cumulent 46,4% de pauvres.

Tableau 6 : Les seuils de pauvreté par région

Localité	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	National
Seuil de pauvreté	323 388	208 585	206 968	240 277	206 968	210 202	323 388

Source : DGSCN Profil de la pauvreté établie à partir de l'enquête QUIBB 2015

Tableau 7: Indice de la pauvreté monétaire par localisation (en pourcentage)

Localité	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	National
% de la Population	21,5	19,4	23,0	10,3	13,3	12,5	100
Incidence de la pauvreté en pourcentage	30,3	45,3	65,9	59,9	68,9	65,0	53,5

Source : DGSCN Profil de la pauvreté établie à partir de l'enquête QUIBB 2015

- Facteurs expliquant cette incidence de la pauvreté

Cet état de pauvreté est lié en partie aux facteurs suivants :

- l'irrégularité, l'insuffisance des précipitations ;
- le matériel agricole traditionnel (instruments aratoires) ;
- l'appauvrissement des sols ;
- l'insuffisance d'utilisation de la fumure ;
- les prix à la production non rémunérateurs ;
- la sévérité de l'enclavement de la plupart des zones de production ;
- les inondations, vents violents ;
- la non transformation des produits maraichers.

3.3. Contraintes, atouts, potentialités et opportunités pour le développement

- Contraintes de développement

La région des Savanes est confrontée à des contraintes majeures de développement dont les principales sont :

- le faible revenu par tête d'habitant dans les zones ;
- l'étroitesse du marché intérieur ;
- la quasi absence de tissus industriels ;
- la faible couverture en infrastructures et équipements de base ;
- la pression humaine sur l'écosystème de la nature ;
- la non maîtrise des problèmes démographiques ;
- la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace ;
- l'insuffisance d'eau potable et faible maîtrise de l'eau à des fins agro-pastorales ;
- le climat soudano sahélien avec une longue saison sèche et faible pluviométrie ;
- le tarissement de la grande partie des cours d'eau dès le mois de novembre ;
- le déboisement intense du couvert végétal déjà réduit ;
- l'enclavement de certaines zones de production ;
- le fort exode des jeunes vers la région des plateaux et d'autre pays de la sous-région ;
- le faible taux de scolarisation dans certaines préfectures ;
- la faible implication des femmes et des jeunes au processus de développement de la région ;
- la faible maîtrise des techniques de transformation / Conservation des produits agricoles.

- Atouts, potentialités et opportunités pour le développement

- la disponibilité de vastes étendues de pâturages naturels et de possibilités de cultures de pâturages artificiels pour le développement de l'élevage ;
- un réseau hydrographique relativement dense favorable aux aménagements hydroagricoles, à la pisciculture et aux maraîchages ;
- une disponibilité de terres encore fertiles ;
- le sous-sol recèle une gamme d'indices de richesses minières ;

- une population active et dynamique constituant un gage certain de la force de travail nécessaire ;
- Existence de sites touristiques (fosse de Doung, Cuesta de Bombouaka, grotte de Nano) qui sont des constructions historiques à but défensif dans les falaises ;
- Existences de sites favorables à la construction des barrages et des retenues d'eau pour la maîtrise de l'eau à des fins agro-pastorales ;
- Existence des ONG et associations de développement assez dynamiques ;
- Zone fortement ensoleillée propice à la production de l'énergie solaire.

IV. CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUE DE CATASTROPHES

4.1. Aléas récurrents dans la région des Savanes

La région des Savanes connaît des aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants. Les aléas les plus souvent rencontrés sont :

- Les catastrophes naturelles ;
 - Inondations
 - Tempêtes
 - Épidémies
 - Sécheresses
 - Eboulements et glissements de terrain
- Catastrophes liées aux activités humaines
 - Feux de végétation
 - Incendies
 - Accidents de la circulation
 - Pollutions
 - Érosions
 - Conflits intercommunautaires
 - Afflux des déplacés
 - Menaces terroristes.

4.1.1. Aléa 1 : les inondations

Les inondations au niveau de la Région sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période allant souvent de la mi-juillet à la mi-septembre. Mais la pluviométrie à elle seule ne suffit pas pour expliquer le phénomène. Ce dernier tire aussi sa source de l'installation anarchique des habitations et des activités humaines sur les berges des cours d'eau et les bas-fonds, du déboisement, de l'insuffisance et de la mauvaise gestion des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement. La gravité de l'aléa des inondations provient aussi du fait qu'il peut entraîner des épidémies (choléra, paludisme, etc.).

En 2020, la région a enregistré de grandes pluies diluviennes accompagnées de vents violents occasionnant d'importants dégâts matériels (infrastructures, cultures, habitations, etc.), des blessés et des pertes en vies humaines. Au total, on dénombre 6 362 ha de cultures dévastées

4.1.2. Aléa 2 : les tempêtes et vents violents

Les vents violents sont fréquents dans les Régions des Savanes. Ils arrivent avec une vitesse de 100 à 115 Km/h. Ces vents qui arrachent tout sur leur passage sont à l'origine de la dégradation des sols due à l'érosion éolienne, la perte de la biodiversité, la verse des cultures et occasionnent la famine. Ils causent également des pertes économiques et en vies humaines et accroissent l'exode rural et le nombre de déplacés climatiques (Premier Rapport Biennal Actualise Togo, 2017). En 2020, la région a enregistré des vents violents qui ont décoiffé les toits de certaines maisons, établissements scolaires, hangars de marché et des bâtiments écroulés.

4.1.3. Aléa 3 : les feux de végétation

Les feux de végétation sont toujours un grand fléau dans la région des Savanes, et constituent un frein à la conservation, à la régénération, et au développement des écosystèmes forestiers, à la conservation des sols et à la production agricole.

La pratique des feux précoces menés jusqu'ici par les services de l'environnement n'ont pas toujours donné des résultats escomptés à cause des difficultés liées à la gestion de la transhumance et au phénomène de braconnage. Il est difficile de sensibiliser, d'associer et faire participer activement les acteurs qui en sont généralement à l'origine.

4.1.4. Aléa 4 : les incendies

Un incendie est un feu non maîtrisé, ni dans le temps, ni dans l'espace conduisant à l'embrassement d'un édifice, d'une maison, d'une végétation, etc. Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants.

Chaque année, il se produit des incendies qui détruisent des édifices, des cultures, des récoltes et même des habitations dans certaines localités, entraînant, des pertes économiques, des dommages sur l'environnement et des pertes en vies humaines.

Les causes d'incendies sont nombreuses : naturelles (foudre, soleil...), humaines (imprudence, ignorance, malveillance, négligence, criminel) et énergétiques (thermique, électrique, mécanique...). Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant les risques d'incendies. Il est à noter que les incendies d'origine électrique sont les plus récurrents.

4.1.5. Aléa 4 : Conflits intercommunautaires

Au Togo, le régime foncier est régi par le droit coutumier et moderne. Selon ce droit, la terre appartient aux collectivités. Cette situation engendre le plus souvent des conflits entre des communautés qui se réclament le droit de propriété.

La transhumance, censée se tenir entre février et mai dans le couloir défini, n'est souvent pas respectée et engendre des dégâts importants sur le plan social, environnemental et économique. Ce phénomène s'accroît avec la sédentarisation de certains transhumants et la conversion tacite des zones agricoles en zones d'élevage et de pâturage. Les transhumants sont souvent à l'origine des feux tardifs qui constituent une menace pour les aires protégées. Leurs troupeaux causent des dégâts aux cultures et aux récoltes, source de conflits.

La région des Savanes est sujette à des conflits intercommunautaires. De 2013 à 2019 on a enregistré un total de 30 107 déplacés dus à ces conflits. Ces conflits communautaires ont été particulièrement plus accentués en 2019 avec 17 596 déplacés.

4.1.6. Aléa 4 : Epidémie/épizootie

Depuis mars 2020 à ce jour, le Corona Virus sévit au Togo avec un nombre croissant de cas de jour en jour. La région des savanes n'est pas épargnée. Elle compte à ce jour 677 cas confirmés. Avant la survenue de cette pandémie, la région faisait face à un certain nombre d'épidémies dont les plus récurrentes sont : la méningite, le virus LASSA, la fièvre jaune, la rougeole et la paralysie flasque aigue.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine, de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population. Aussi, note-t-on la peste des petits ruminants, la pseudo-peste aviaire. En 2017 pour la méningite on a enregistré 213 cas (06 décès).

4.2. Conséquences des situations d'urgence ou de catastrophes

Les conséquences sont très perceptibles dans la région, surtout ces dernières années avec les phénomènes des changements climatiques, l'avancée du désert, la perte de la diversité biologique, les déficits alimentaires, le développement des maladies, les dégâts matériels et la dégradation du cadre de vie.

Tableau 8 : Quelques cas de sinistres enregistrés ces dernières années

Région	Préfecture	Nombre de canton	Conflits Intercommunautaires/Afflux de déplacés	Incendies	Inondations	Tempêtes et vents violents	Nombre total de sinistrés
Savane	Cinkansé	5			101	48	149
Savane	Kpendjal	5			3 949	172	4 121
Savane	Kpendjal Ouest	3			545	0	545
Savane	Oti	7	9 987	24	12 229	3706	25 946
Savane	Oti-Sud	5			4 448	332	4 780
Savane	Tandjoaré	9			10	1747	1 757
Savane	Tône	8		8	623	972	1 603
Total général		42	9 987	32	21 905	6 977	38 901

EFFECTIF DES VICTIMES DES CALAMITES									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Conflits intercommunautaires	6900	1914	0	342	2904	451	17596	0	30107
Incendies	153	403	426	480	68	337	35	159	2061
Inondations	4613	0	0	0	0	0	97	1603	6313
Vents violents/Tornades	29	1228	5558	3356	7115	11985	9094	1329	39694
Total général	11695	3545	5984	4178	10087	12773	26822	3091	78175

4.3. Mesures de prévention

Les mesures de prévention ont consisté :

- **à l'identification des zones à risques** : les berges des cours d'eau, les flancs de montagnes, les bas-fonds, le corridor d'interconnexion électrique (haute tension).
- **aux campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information** : les focus groups, les ateliers et forum, des interviews et thèmes développés à travers les radios rurales.

4.4. Mesures d'atténuation et de secours d'urgence

Elles ont consisté :

- **à la mise en place du système d'alerte et de secours des sinistrés.**

Un système d'alerte vise à mettre une stratégie (réponse) rapide sous forme de mesures de protection de la population. Bien que ce système vise principalement le secours d'urgence des sinistrés en cas de catastrophes, il permet la prévention et l'atténuation des risques à travers les organes de planification des secours et les organes de gestion en urgences. Le système d'alerte et de secours est mis en œuvre à travers le Plan ORSEC (Organisation de réponse de sécurité civile) au niveau régional, préfectoral et local. Plusieurs comités relatifs à la gestion de l'environnement, la transhumance, les aires protégées, des forages ruraux, ont été également mis en place au niveau local.



Balise communautaire d'alerte précoces aux inondations

- **à la reforestation des zones dégradées et sensibles**

La protection et la restauration des zones sensibles et dégradées figurent parmi les objectifs spécifiques du programme national de reboisement (PNR) du Togo 2017-2030, phase 1 2017-2021. L'objectif de l'intervention du PNR dans la région des Savanes est de reconstituer les écosystèmes fragiles afin qu'ils puissent fournir à nouveau les services écosystémiques, indispensables dans le contexte actuel de l'urbanisation galopante, de la demande croissante en bois énergie, de dégradations dues aux exploitations minières et aux effets adverses des changements climatiques.

La direction régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières a réalisé comme activité sur les deux dernières années en matière de la reforestation : la production des plants, le reboisement, la mise en défens, les sensibilisations, et autres sur plusieurs thématiques dans les villages cantons et préfectures de la région en collaboration avec les autorités décentralisées. Au total 398,75 ha ont été reboisés avec la mise en terre de 199378 plants dans toutes les préfectures de la région (Source : Archive de DRERF – Savanes).

V. CAPACITES DE RESILIENCE

5.1.Efforts du gouvernement

Le processus de mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour les nations résilientes aux catastrophes dont le Togo fait partie, a abouti à la mise en place des outils de planifications stratégiques dont le Plan national de développement en son axe 3, effet 4 qui prend en compte la thématique RRC, la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, la politique nationale de la protection civile, et des cadres d'orientation tels que les plateformes nationale, régionales et préfectorales pour la réduction des risques de catastrophes, etc.

La mise en œuvre de ces outils a permis d'amorcer le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la gestion des situations d'urgences et de catastrophes, d'élaborer des plans d'actions des plateformes régionales, des cartes à risques d'inondations dans les régions Maritime et des Savanes, du guide des élus locaux pour la réduction des risques de catastrophes, des plans national et régionaux de contingence, le plan ORSEC et de mener des activités de recherches sur les tendances climatiques et les risques associés, etc. Aussi, face aux situations d'urgence, le gouvernement et ses partenaires apportent-ils assistance humanitaire aux sinistrés. L'appui post-catastrophe au relèvement n'est pas du reste.

5.2. Capacités de résilience de la région

La région est dotée d'une plateforme régionale et des plateformes locales de réduction des risques de catastrophes. Ces plateformes sont des cadres d'échanges, d'orientations et de concertations entre les acteurs impliqués dans la thématique présidées par les préfets. Les structures clés qui composent ces plateformes sont entre autres :

- Direction régionale de l'Agence nationale de la protection civile ;
- Direction Régionale de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Direction Régionale de l'Eau et de l'hydraulique villageoise ;
- Direction Régionale de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins
- Direction Régionale de l'Action Sociale ;
- Direction Régionale de l'Environnement ;
- Direction Régionale des Travaux Publics ;
- Direction Régionale l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT)
- Corps des sapeurs-pompiers ;
- Forces de défenses et de sécurité ;
- Direction régionale de l'institut de conseils et d'appui technique (ICAT) ;
- Croix Rouge Togolaise ;
- Fédération des organisations de développement des savanes (FODES) ;
- etc.

En outre, la région dispose des institutions régionales de coordination du développement qui concourent au renforcement de la résilience. Il s'agit entre autres de :

- Comité Régional de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CRDAT)
- Commission Régionale de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CORDAT)
- Comités Locaux de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CLDAT)
- Commissions Locales de Développement et de l'Aménagement du Territoire (COLDAT)

En termes d'infrastructures disponibles, la capacité de résilience de la région repose sur :

➤ **Structures sanitaires : infrastructures, équipements et personnel de santé**

La région des Savanes comporte sept districts sanitaires (Tône, Cinkassé, Tandjoaré, Oti, Oti-Sud, Kpendjal et Kpendjal-Ouest) coordonnés par la Direction Régionale de la Santé (DRS) de la région des Savanes, basée à Dapaong. Chaque district sanitaire est dirigé par une Direction Préfectorale de la Santé (DPS).

En termes d'infrastructures sanitaires, en 2020, la région disposait de 112 centres de santé dont 1 Centre Hospitalier Régional (CHR) situé à Dapaong, chef-lieu de la région et 7 hôpitaux de districts (CHP : Centre Hospitalier Préfectoral) dans les chefs-lieux de préfectures.

Le nombre de lits moyen est de 0,80 lit pour 1 000 habitants contre 3 lits pour 1 000 selon les normes de l'OMS.

En 2021, les estimations en termes de couverture par le personnel de santé donnent : un (1) médecin pour 24 689 habitants contre 10 000 habitants pour l'OMS, un (1) assistant médical pour 13 248 habitants contre 1 000 habitants pour l'OMS, une (1) sage-femme pour 22 631 habitants contre 4000 habitants pour l'OMS.

➤ **Sapeurs-pompiers**

Une caserne d'incendie et de secours du Corps des sapeurs-pompiers (principale force de secours) défend à ce jour les sept préfectures de la région des Savanes.

En pleine montée pour une implantation et un maillage judicieux dans la région, l'unité présente dispose d'équipements de secours d'urgences, et des moyens d'interventions divers moins adaptés aux risques.

➤ **Génie militaire**

Ce dispositif n'existe pas au niveau de la région. Par conséquent, il n'existe pas de matériels et équipements pour les opérations de sauvetage et le dégagement des voies.

➤ **Travaux publics : matériel et équipements (pelleteuses, excavatrices, etc.)**

Depuis l'ouverture du secteur aux entreprises privées, peu d'efforts ont été faits pour doter la Direction des travaux publics d'équipements et matériels d'intervention. Le rôle majeur de cette direction aujourd'hui est la supervision des travaux d'aménagement et de réalisation d'infrastructures dans la région. En conséquence, le matériel existant est aujourd'hui hors usage. La région regorge de Petites et Moyennes Entreprises (PME) des Bâtiments et Travaux Publics. Cependant, la difficulté au niveau de ces structures est l'insuffisance d'équipements spécialisés et d'engins lourds.

➤ **Hydraulique: sources d'eau potable, réseaux, les forages, taux de couverture**

L'eau source de vie, demeure un problème crucial pour les populations rurales et urbaines malgré les efforts consentis par le gouvernement de doter chaque agglomération d'eau potable. En région des Savanes, trois types d'approvisionnement offrent de bonnes conditions sanitaires pour fournir de l'eau potable : l'hydraulique villageoise, l'hydraulique semi-urbaine, l'hydraulique urbaine.

Hydraulique villageoise : afin de réduire l'incidence des maladies hydriques en milieu rural, plusieurs programmes d'approvisionnement en eau potable aux villages ont été mis en œuvre avec l'aide des bailleurs de fonds : FED, FAC, PNUD, BM, UNICEF, SOTOCO etc. dont le dernier en date est le programme BID Hydraulique Villageoise - Région des Savanes qui a réalisé en 2005 plus de 458 nouveaux forages et des réhabilitations.

La région des Savanes est l'une des régions les plus déficitaires en point d'eau moderne. En 2007, seulement 27% de la population rurale des Savanes est desservie en eau potable contre une moyenne nationale de 30%. Si l'on tient compte des pannes enregistrées sur les forages, le taux de desserte n'est plus que de 19% dans les Savanes.

L'ouvrage type en milieu rural est un forage équipé d'une pompe à motricité humaine dont le débit minimal de 1 m³/heure peut ainsi desservir en moyenne 250 habitants. L'évolution de la situation actuelle de ces ouvrages est résumée dans le tableau suivant.

Tableau 9: Taux de desserte en eau potable en milieu rural par préfecture dans les Savanes

TAUX DE DESSERTE EN MILIEU RURAL PAR PREFECTURE au 31/01/2021								
N°	Préfecture	FOR & PUIITS A PMH	EPE/PEA	TOTAL	PMH exédentaires	Population 2020	Taux de desserte virtuel	Taux de desserte réel
1	CINKASSE	247	20	267	73	69 441	100.00	69.84
2	KPENDJAL	136	4	140	5	68 904	50.80	48.98
3	KPENDJAL OUEST	256	36	292	47	136 808	53.36	44.77
4	OTI	164	16	180	20	70 810	63.55	56.49
5	OTI SUD	409	8	417	94	102 707	100.00	78.62
6	TANDJOARE	427	20	447	128	138 973	80.41	57.39
7	TONE	758	76	834	156	252 541	82.56	67.12
TOTAL		2397	180	2577	523	840 184	76.68	61.12

Tableau 10 : Situation des infrastructures d'eau en milieu rural

N°	PREFECTURE	FORAGES A PMH			PUITS EQUIPES DE PMH		
		Total	Fonctionnels	En panne	Total	Fonctionnels	En panne
1	CINKASSE	244	244	0	3	2	1
2	KPENDJAL	129	127	2	7	2	5
3	KPENDJAL OUEST	246	246	0	10	3	7
4	OTI	153	148	5	11	2	9
5	OTI SUD	407	395	12	2	1	1
6	TANDJOARE	404	399	5	23	2	21
7	TONE	725	699	26	33	21	12
TOTAL REGION		2308	2258	50	89	33	56

Hydraulique semi-urbaine : en milieu semi-urbain la situation n'est guère meilleure. Le taux d'approvisionnement en eau potable des populations semi-urbaines est limité à 15% dans les Savanes, avec des disparités au niveau des préfectures comme le montre le tableau suivant :

Tableau 11 : Taux de desserte en eau potable en milieu semi-urbain dans les Savanes

TAUX DE DESSERTE EN MILIEU SEMI URBAIN PAR PREFECTURE au 31/01/2021									
N°	Préfecture	EPE mini AEP	EPE PEA	PMH	TOTAL EPE	EPE excédentaires	POPulation 2020	Taux de desserte virtuel	Taux de desserte réel
1	CINKASSE	22	24	52	98	0	18 149	100.00	100.00
2	KPENDJAL	0	16	42	58	0	42 073	34.46	34.46
3	KPENDJAL OUEST	20	20	35	75	5	32 221	58.19	54.31
4	OTI	14	40	50	104	14	30 594	84.98	73.54
5	OTI SUD	28	8	106	142	19	45 110	78.70	68.17
6	TANDJOARE	76	12	67	155	47	42 576	100.00	63.42
7	TONE	46	24	215	285	27	111 509	63.90	57.84
TOTAL		206	144	567	917	112	322 232	71.14	62.46

Tableau 12: Situation des infrastructures d'eau en semi- urbain

N°	PREFECTURE	PEA			MINI AEP		
		Total	Fonctionnels	En panne	Total	Fonctionnels	En panne
1	CINKASSE	50	46	4	2	2	0
2	KPENDJAL	16	16	0	2	2	0
3	KPENDJAL OUEST	17	17	0	4	4	0
4	OTI	13	7	6	3	2	1
5	OTI SUD	7	7	0	3	3	0
6	TANDJOARE	37	37	0	8	7	1
7	TONE	31	31	0	9	9	0
TOTAL REGION		171	161	10	31	29	2

Source : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement -Savanes

Hydraulique urbaine : seules quatre (04) villes sur sept (07) sont alimentées en eau selon le système conventionnel de la Togolaise des Eaux (TdE). La ville de Dapaong est alimentée à partir du barrage de Dalwak (capacité de 500 000 m3), mais le réseau d'adduction d'eau courante ne couvre pas tous les quartiers et le taux de desserte en eau potable de la ville reste limité à 49% en 2007. Selon les projections faites, la quantité d'eau disponible dans le barrage peut alimenter toute les autres villes et centres semi- urbains non desservis de la région.

La ville de Mango est desservie grâce à un système de prise d'eau en rivière dans l'Oti. Le taux de desserte est de 54%. Les villes de Tandjoaré et de Gando sont alimentées grâce à des mini adductions d'eau potable qui nécessitent de grands travaux de renforcement de la production, du stockage et d'extension du réseau de distribution.

Il n'existe pas de système d'adduction d'eau approprié pour les deux autres villes de la région à savoir, Mandouri et Cinkassé, où la situation d'accès à l'eau potable est jusqu'ici précaire. Or la région dispose d'un potentiel en eau énorme mais sous exploité : le barrage de Dalwak à Dapaong.

- **Assainissement (Eaux usées et eaux pluviales)**

Assainissement des eaux pluviales : pour ce qui concerne le drainage des eaux pluviales, seule la ville de Dapaong dispose d'un plan Directeur d'assainissement. Le réseau de drainage des eaux pluviales existant est de type évacuation linéaire gravitaire. Il a été conçu et réalisé dans le cadre de projets d'aménagement de voirie et de route. Il s'agit d'un réseau constitué de caniveaux à ciel ouvert, comportant des dallettes de couverture par endroit, et de franchissement au droit des accès de propriétés. Des ouvrages de franchissement (ponceaux, dalots ou buses) sont construits au travers des voies de grande circulation. Au total, 39.527 mètres linéaires de caniveaux et 130 unités d'ouvrages de franchissement (buses et dalots) ont été identifiés et relevés dans la commune de Tône 1.

Assainissement des eaux usées : la gestion des eaux usées constitue encore un défi pour les villes africaines. C'est le cas de la ville de Dapaong, qui est le chef-lieu de la région des savanes avec une population d'environ 58. 000 habitants en 2010 (RGPH, 2010). En effet, jusqu'à ce jour, aucun réseau de collecte des eaux usées domestiques n'existe dans la ville. Les eaux usées

sont rejetées dans la nature sans aucun traitement, ce qui entraîne souvent des maladies hydriques tel que le choléra, la fièvre typhoïde. Ces eaux sont le lieu du développement des vecteurs de maladie comme les moustiques vecteurs du paludisme et les insectes nuisibles à la santé humaine. Il faut noter aussi, l'impact négatif du rejet des eaux usées dans la nature, sur l'environnement et le cadre de vie de la population. Il peut y avoir la pollution de la nappe phréatique, ce qui va entraîner la contamination des points d'eau servant à l'alimentation en eau potable.

L'abattoir ne dispose pas de système de collecte et de traitement des eaux usées. Il n'y a pas de dispositifs assurant une séparation du sang et des eaux usées. Toutes ces eaux sont rejetées dans la nature à partir d'un ruisseau qui passe juste en bas de l'abattoir. La disposition du bâtiment de l'abattoir ne permet pas l'écoulement des eaux usées, donc elles stagnent à l'arrière du bâtiment ou se dirigent vers le point d'adduction.

➤ **Energie électrique**

La couverture en énergie électrique ne s'est pas encore généralisée à toute la région. Seuls les chefs-lieux de préfectures et quelques localités situées sur les routes nationales sont desservis. Dans les centres urbains, souvent l'extension du réseau de distribution vers les quartiers périphériques se fait de façon informelle par le système des « toiles d'araignée » pratiqué par les populations. Il faut aussi relever la fréquence élevée des coupures d'électricité dans la région surtout en saison pluvieuse. Cette situation est due à la vétusté des équipements de production et de distribution de l'énergie électrique.

➤ **Télécommunications**

Le réseau de télécommunications (téléphone fixe et mobile) a connu une extension et un essor considérable ces dix dernières années au Togo en général et dans la région des Savanes en particulier. Cette progression rapide est liée au système commercial de la communication et de l'internet. Malgré cette expansion, la couverture de la région par le réseau n'est pas encore totale. Dans le domaine de l'utilisation ou l'accès à l'internet, la région a connu des avancés à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Médias : les médias tout comme la téléphonie et internet constituent un atout en ce sens qu'ils facilitent les échanges, permettent la sensibilisation et l'information de la majorité de la population. Le système de communication régional comporte les radios et les télévisions et un bureau régional de l'ATOP (Agence Togolaise de Presse). On dénombre 10 radios privées urbaines installées pour la plupart dans les chefs-lieux de préfectures. Leur rayon de desserte dépasse rarement les 50 km. La télévision nationale (TVT) quant à elle couvre l'ensemble du territoire régional. Si les conditions techniques sont favorables, la population arrive à capter également certaines chaînes de télévision privées notamment New world, RTDS, et la Télévision Deuxième (TV2).

DEUXIEME PARTIE : HIERARCHISATION DES ALEAS ET SELECTION DES CONTINGENCES

Les risques de catastrophes sont ceux majeurs auxquels la région pourrait être confrontée pendant les vingt-quatre prochains mois. Au moyen d'une grille d'hierarchisation des aléas, les participants ont sélectionné les contingences suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Au vu du contexte humanitaire, la récurrence des événements hydro climatiques extrêmes et sanitaires et leur forte probabilité de survenance, les acteurs de la plateforme régionale ont retenus pour le compte du PRC 2021 - 2023, quatre (04) contingences dans l'ordre suivant :

Contingence 1	Vents violents
Contingence 2	Conflits intercommunautaires
Contingence 3	Epidémies
Contingence 4	Inondations

I. ANALYSE DES CONTINGENCES

1.1. Contingence 1 : Vents violents

Contingence : Vents violents	
Scénario N° 1 : Meilleur	Certaines localités de la région connaissent des vents violents sans dégâts matériel important ni perte en vies humaines.
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Certaines localités de la région connaissent des vents violents. Ces vents occasionnent certains sinistres et dégâts tels que le décoiffement de certaines maisons, édifices, renversement des arbres, des poteaux électriques et téléphoniques sur les voies, destruction de cultures, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Scénario N° 3 : Pire	Toute la région a été touchée par une tempête d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction de récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-économiques notamment les écoles, les maisons, les hôtels, les unités de production, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques. Sur le plan humain, on enregistre plus de trois cent blessés graves, une vingtaine de morts et trentaine de disparus et une centaine de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre mille déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

1.2. Contingence 2 : Conflits intercommunautaires

Contingence : Conflits intercommunautaires	
Scénario N° 1 : Meilleur	Toutes les communautés de la région ont une cohabitation pacifique avec quelques conflits mineurs qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.

Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Certaines communautés s'affrontent occasionnant des blessés, des déplacés et des dégâts matériels. La majorité des déplacés sont hébergés dans les familles d'accueil et des centres d'accueil de sinistrés.
Scénario N° 3 : Pire	Plusieurs communautés de la région s'affrontent avec des armes blanches et létales entraînant d'énorme pertes en vies humaines, des blessés graves, des dégâts matériels et un nombre important de déplacés dépassant la capacité d'accueil des familles.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

1.3. Contingence 3 : Epidémies/Epizooties

Contingence : Epidémies/Epizooties	
Scénario N° 1 : Meilleur	Épidémie /Epizootie peu localisée (Covid 19, Méningite, Fièvre Lassa, rougeole, PFA, charbon bacteridien, peste porcine africaine, peste de petits ruminants, chenille légionnaire d'automne), peu de cas, quelques pertes d'animaux, et sans perte en vies humaines
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Épidémie /Epizootie (Covid 19, Méningite, Fièvre Lassa, rougeole, PFA, charbon bacteridien, peste porcine africaine, peste de petits ruminants, chenille légionnaire d'automne) localisée, peu de cas, quelques pertes d'animaux, avec pertes limitées en vies humaines.
Scénario N° 3 : Pire	Épidémie /Epizootie (Covid 19, Méningite, Fièvre Lassa, rougeole, PFA, charbon bacteridien, peste porcine africaine, peste de petits ruminants, chenille légionnaire d'automne) d'envergure régionale avec une forte létalité et une très mauvaise récolte.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

1.4. Contingence 4 : Inondations

Contingence : Inondations	
Scénario N° 1 : Meilleur	Toutes les localités de la région connaissent une pluviométrie normale avec les crues de certains cours d'eau sans dégâts humains ni matériels importants.
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Démarrage précoce de la saison pluvieuse. Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région, certaines zones à risque (zones marécageuses, bas-fonds, zones en bordure des rivières ...) sont inondées et subissent des dégâts modérés : destruction des cultures, effondrement de quelques maisons d'habitation; dégradation des pistes et des risques d'épidémies.
Scénario N° 3 : Pire	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait des pluies diluviennes et des crues. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines et d'animaux importants, destruction des cultures et des récoltes, risque de sortie des reptiles ; destruction des maisons d'habitation, déplacement de

	populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec enclavement de plusieurs localités ; risque élevé d'épidémies (paludisme, cholera)
Le scénario N°3 est le pire scénario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

II. PRESENTATION DES SCENARII

Les scénarii sont présentés selon les contingences. Les détails des scénarii relatifs à la durée probable de la phase d'urgence, aux capacités susceptibles de répondre à l'urgence, aux contraintes majeures à la réponse et aux besoins prioritaires pour en faire face se présentent comme suit :

2.1. Vents violents

Probabilité d'occurrence		Elevée
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Toute la région
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	10 000
	Sinistrés	5 000
	Blessés	15
	Disparus	0
	Morts	05
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	100 ha pour les cultures et 50 tonnes de réserve agricole stockée.
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (500).
	Infrastructures/habitats	Plusieurs immeubles/habitations ; Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues de 2007 à nos jours. Cependant au niveau local l'implication des autorités doit être renforcée.
Capacités	Régionales	Plateforme régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Direction régionale des travaux publics, Direction régionale de la planification, TdE, la DSID, l'ICAT, la CEET, CSP, Cluster Régional Urgence ...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, ...
Autres Organisations		CRT, OCDI, ATBEF, BorneFonden , Care International, Diaspora, autres ONG, etc.
Contraintes majeures probables à la	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une cartographie des zones à risque de vents violents, - Faible couverture du système national d'alerte précoce,

réponse aux urgences		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, réticence liée aux habitudes de vie, us et coutumes.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Sites d'accueil, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes (eau et carburant), - Matériels de communication, groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances, tronçonneuses, équipements de déblai.
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les personnes affectées dans des camps des sinistrés, - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychologique et sociale aux victimes, - Distribuer les kits de réinstallation.

2.2.Conflits intercommunautaires

Probabilité d'occurrence		Certaine
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Tandjouaré, Oti, Oti-sud
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	20 000
	Sinistrés	15 000
	Blessés	30

	Disparus	0
	Morts	02
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	50 tonnes de réserve agricole stockée.
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (1000).
	Infrastructures/habitats	Plusieurs habitations, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Détérioration du cadre de vie.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues.
Capacités	Régionales	Plateforme régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), Gendarmerie nationale, CSP, Service de santé des armées, ANSAT, CEET, , Cluster Régional Urgence ...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, ...
Autres Organisations		CRT, OCDI, ATBEF, Care International, Diaspora, autres ONG, etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du système d'alerte précoce pour les conflits, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque.
	Spécifiques aux zones affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Us et coutumes, - Litiges fonciers récurrents, - Contestation de l'autorité locale, - Réticence liée aux habitudes de vie.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes (eau et carburant), - Matériels de communication, groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances.

	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les personnes affectées dans des camps des sinistrés, - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychologique et sociale aux victimes, - Distribuer les kits de réinstallation.
--	----------------------	---

2.3.Epidémies/Epizooties

Probabilité d'occurrence	<p><u>Covid 19</u> : la probabilité d'occurrence est réelle et très élevée.</p> <p><u>Méningite</u> : la probabilité d'occurrence est forte (attente d'une épidémie de méningite de grande envergure sous régionale, apparition d'autres souches dont le vaccin existe mais très coûteux).</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : la probabilité d'occurrence est moyenne (attente d'une épidémie de Choléra de moyenne envergure nationale surtout dans les zones inondables).</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (Attente d'une épizootie de Grippe aviaire AH5N1 d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : la probabilité d'occurrence est moyenne (Attente d'une épidémie de maladie à virus Ebola d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p><u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée.</p>
Impact	Pour l'ensemble des épidémies/épizooties identifiées l'impact est majeur.
Localisation et étendue géographique	<p><u>Covid 19</u> : National et mondial</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Régionale (spécialement dans les préfectures Oti, Oti-sud, Kpendjal et Kpendjal-ouest et surtout dans les zones d'inondation).</p> <p><u>Méningite</u> : Plusieurs cas dans la région</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Sous régionale et Nationale.</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : Sous régionale et nationale</p> <p><u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : Nationale et régionale</p>
Nombre de personnes affectées	Personnes exposées
	<p><u>Covid 19</u> : Toute la population vivant sur le territoire national (surtout les personnes âgées et celles ayant des antécédents sanitaires)</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p>

		<u>Méningite</u> : Toute la population vivant sur le territoire national <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Toute la population vivant sur le territoire national <u>Maladie à virus Ebola</u> : Toute la population vivant sur le territoire national <u>Fièvre Lassa</u> : Toute la population vivant sur le territoire national <u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : Toutes les cultures de maïs sur le territoire national et régional
	Cas	Covid 19 : 677 confirmés au 26 avril 2021 <u>Choléra</u> : 0 <u>Diarrhées rouges</u> : 0 <u>Méningite</u> : 213 (2017) <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0 <u>Maladie à virus Ebola</u> : 0 <u>Fièvre Lassa</u> : 02
	Décès	Suivant les expériences des années antérieures : <u>Covid-19</u> : <u>Choléra</u> : 0 <u>Diarrhées rouges</u> : 0 <u>Méningite</u> : 06 <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0 <u>Maladie à virus Ebola</u> : 0 <u>Fièvre Lassa</u> : 0
Impacts sur les moyens de subsistance par secteur spécifique	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement et arrêt des activités agricoles, - Augmentation du prix des denrées alimentaires, - Mauvaise récolte, - Crise alimentaire, - Famine, - etc.
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de contagion du personnel soignant très élevé, - Enregistrement du nombre de décès important, - Accroissement du nombre de patients, - Baisse de la qualité de service, - Capacités des structures de prise en charge dépassées, - Conditions limitées d'inhumation sécurisées.
	Protection civile/Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition du personnel du secteur, - Augmentation des sinistrés, - Capacités de prise en charge du secteur dépassées, - Augmentation du nombre de cas sociaux, - Baisse de la qualité de service,

		- Augmentation des cas psychosociaux.
	Autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Economies et finances : Baisse des transactions économiques et financières, - Transports : Restriction de mouvements, - Démographie : Augmentation de la mortalité, confinement de la population - Commerce : ralentissement des activités commerciales, - Education et formation : Perturbation des activités, - Etc.
Durée probable de la phase d'urgence		<u>Covid 19</u> : 1 an <u>Choléra</u> : 03 mois <u>Méningite</u> : 02 mois <u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 03 mois <u>Maladie à virus Ebola</u> : 06 mois <u>Fièvre Lassa</u> : 06 mois <u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : 1an
Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local		<ul style="list-style-type: none"> - Covid 19 : expérience en cours depuis février 2020 -Pour les autres épidémies : situation vécue de 2000 à ce jour.
Capacités	Nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National de Contingence, - Plan ORSEC, - Plan USAFRICOM de lutte contre la grippe AH5N1/MVE, - Plan National de lutte contre la MVE (Adaptés), - Existence des SOP (Procédures d'opérations standardisées), -Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières, - Renforcement de la surveillance aux frontières, - Existence des lignes (téléphoniques) verte pour alerter les autorités, - Existence de laboratoire de niveau 2, - Existence d'un Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP) avec des équipes d'intervention rapide (EIR) et des équipes mobiles médicales (EMM), - Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU) etc.
	Locales	<ul style="list-style-type: none"> - PRC, - Renforcement de la surveillance, - Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières, - Agents de Santé Communautaires (ASC) et Auxiliaires Villageoises d'Elevage (AVE) qualifiés.
	Autres organisations susceptibles de répondre	Agences du Système des Nations Unies (OMS, PNUD, FAO, UNICEF, etc), BM, UE, OOAS, OCAL (Organisation du Corridor Abidjan-Lagos), Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, EAA (Eau et Assainissement pour Afrique), OCDI, CRS, CARE International, ATBEF, HI, GIZ, etc.

Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI, - Insuffisance de ressources financières, - Difficultés d'identification des personnes contact, - Difficultés de confinement, - Insuffisance de stock initial des intrants, dans la surveillance, - Insuffisance d'implication des autres secteurs, - Traditions (us et coutumes), - Insuffisance de moyens de communication, de la logistique, de ressources humaines qualifiées, - Faible couverture en réseau de télécommunication (téléphonie mobile, fax, radio, Internet, etc.), - Difficultés de gestion des informations.
	Spécifiques aux zones affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI, - Insuffisance de ressources financières, - Insuffisance de centres de prise en charge, de logistique, de ressources humaines qualifiées ; - Etat défectueux des infrastructures routières et sanitaires.
Besoins prioritaires	Matériels/ Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de dépistage, - Structures d'accueil des cas infectés ou suspects, - Kits d'intervention, - Matériel de réanimation, - Moyens de transport, - Pré positionnement des intrants et consommables (médicaments, vaccins, réactifs, EPI, sacs mortuaires, tentes, lits cholériques, eau potable, kits de traitement d'eau, produits de désinfection, pulvérisateurs, - KIT SR d'urgence, Dalles SanPlat, Toilettes mobiles.
	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des cas, - Traitement des exploitations et des foyers, - Sensibilisation, - Restriction de mouvement / confinement, - Mise à disposition des moyens de prévention du Covid 19 (kit d'hygiène et assainissement), - Mise en place de laboratoires de diagnostic du Covid 19, - Renforcement des capacités, mise en place de laboratoires de surveillance au niveau régional et des structures pour l'isolement et la prise en charge des cas de Covid 19, choléra, de grippe aviaire, Ebola.

2.4. Inondations

Probabilité d'occurrence	Certaine	
Impact	Important	
Localisation et étendue géographique	Oti, Oti Sud, Kpendjal et Kpendjal-ouest.	
	Affectés	40 000
	Sinistrés	25 000

Nombre/pourcentage de population affectée	Blessés	45
	Disparus	03
	Morts	03
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	2 000 - 5 000ha
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (500 – 1 000)
	Infrastructures	Environ 100 Km de route ; Écoles, autres bâtiments (maisons d'habitation).
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et des sols.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situation vécue depuis 2007.
Capacités	Régionales	Plateforme régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) : Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Agence de Solidarité Nationale, Division de la surveillance intégrée des urgences sanitaires et de la riposte (DSIUSR, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), DSID, l'ICAT, la CEET, Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise, Direction régionale des travaux publics , ANASAP, TdE, DGMN, direction régionale de la planification , du développement et de l'aménagement du territoire (DRPDAT), Communication, ONGs, sociétés privées...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, Cluster Régional Urgence...
Autres Organisations		Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, OCDI, ATBEF, Diaspora, autres ONGs, Care international etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture du système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Insuffisance du matériel d'intervention, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, traditions (us et coutumes) ; réticence liée aux habitudes de vie, absence de la culture du risque de la population.

Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de pompage, tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles non vivres (kits logement, kits hygiène assainissement, kits de cuisine, etc.), - Matériel des TP (Bull, grader, chargeurs, pelles mécaniques, camions bennes, etc.), - Ponts flottants, ponts modulaires passerelles, - Kits alimentaires, médicaments et produits de 3D, - Unités de potabilité de l'eau, bladers (tanks) - Camions citernes, latrines amovibles, matériels de communication, groupes électrogènes, canaux de sauvetage, gilets de sauvetage, - Embarcations, - Matériels d'observation et de prévision météorologique et hydrologique, - Données géo spatiales (images satellites, SIG), - Fiches d'évaluation rapide.
	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes, en premier lieu personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.), - Regrouper les personnes affectées dans des camps, - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter une assistance humanitaire rapide, - Prise en charge psychologiques des victimes, - Renforcement de capacités, - Eduquer les communautés à mieux comprendre les occupations par les établissements humains, l'exploitation agricole des zones à risques, le contenu du Plan régional de contingence, - Sensibiliser les populations à rechercher les solutions durables, - Formation des communautés à la base en techniques de sauvetage, - Mise en place du Poste médical avancé (PMA), - Maintenir les activités WASH, - Distribuer les kits de réinstallation.

III. Définition des indicateurs et des facteurs aggravants

Il est fait pour le pire scénario de chaque contingence retenue.

3.1. Contingence 1 : Vents violents

Les populations de Tandjoaré sont plus exposées aux tempêtes et aux vents violents par rapport à celles de Tône suivant les statistiques des évaluations des trois dernières années.

	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation	
<p>Contingence 1 TEMPETES ET VENTS VIOLENTS ELEMENTS PRINCIPAUX du pire scénario</p> <p>Toute la région des Savanes a été touchée par une tempête d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction des cultures et récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-économiques notamment les écoles, les maisons, les hôtels, les unités de production, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques.</p> <p>Sur le plan humain, on enregistre plus de trois cent de blessés graves, une vingtaine de morts et trentaine de disparus et une centaine de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre mille déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assombrissement de la nature • Grands nuages, • Tonnerre et éclairs • Réduction de la visibilité. • Variation brusque de la température ambiante • Vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h • Etendue des vents. • Nombre de maisons, arbres et de champs détruits par les vents • Nombres d'infrastructures socio collectives atteintes <p><u>Eléments déclencheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Différence de pressions • Enregistrement des tourbillons • Déchainement de foudre assourdissante 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreux sans abris, • Pollution d'eau, • Destruction des infrastructures, • Déplacement des populations, • Augmentation des cas de maladies respiratoires causant de plus en plus de décès, • Encombrement des axes routiers, • Perturbation des réseaux électrique et téléphonique, • Perturbation des services et écoles, • Destruction des récoltes. <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable, • Vivres et non vivres, • Prise en charge sanitaire, • Assainissement, • Abris, • Sécurité/Protection, • Electricité, • Téléphone, • Réseaux routiers, • IEC. 	<p><u>Amplitude</u> : élevée</p> <p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés : 10 000 Sinistrés : 5 000 Blessés : 100 Disparus : 30 Décès : 20</p> <p><u>Localisation</u></p> <p>Toute la région, spécifiquement les préfectures de Tandjoaré et Tône</p>	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse		
	Services techniques de l'Etat Togolais : défense, sécurité, santé, agriculture ;	<u>Contraintes</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Débordement des services techniques, • Dysfonctionnement des infrastructures de communication, 	

	environnement, action sociale, communication. Partenaires : CVD/CDQ, ONG/associations, Croix-Rouge Togolaise,) Aide et Action, Agences NU	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones affectées • Persistance des vents violents • Obstruction des voies • Insuffisance des ressources matérielles et financières.
--	---	--

3.2. Contingence 2 : Conflits intercommunautaires

Contingence 2 CONFLITS COMMUNAUTAIRES ELEMENTS PRINCIPAUX du pire scénario	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
<p>Plusieurs communautés de la région s'affrontent avec des armes blanches et létales entraînant d'énormes pertes en vies humaines, des blessés graves, des dégâts matériels et un nombre important de déplacés dépassant la capacité d'accueil des familles.</p>	<u>Indicateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> • Soulèvement des populations suite à une injustice, • Coup de feu, • Bagarres d'extrême violence. <u>Eléments déclencheurs</u> <ul style="list-style-type: none"> • Echange de menaces entre les antagonistes, • Litiges fonciers, • Destruction des cultures par les transhumants. 	<u>Conséquences</u> <ul style="list-style-type: none"> • Blessés graves voir décès, • Nombreux sans abris, • Destruction des récoltes, des greniers et du cheptel, • Déplacement massif des populations vulnérables. <u>Besoins</u> <ul style="list-style-type: none"> • Vivres et non vivres, • Prise en charge sanitaire, • Abris, • Sécurité/Protection/Défense • Justice. 	<u>Amplitude: élevée effectif</u> Affectés : 20 000 Sinistrés : 15 000 Blessés : 150 Disparus : 100 Morts : 10 <u>Localisation</u> Tandjouaré, Oti, Oti-Sud
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	Services techniques de l'Etat Togolais : défense, sécurité, santé, agriculture, environnement, action sociale, communication,	<u>Contraintes</u> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones d'affrontement, • Débordement des services sanitaires, de défense et de sécurité, • Insuffisance des ressources matérielles et financières, • Difficultés de réconciliation. 	

	justice, autorités locales. Partenaires : CVD/CDQ, ONG/associations, Croix-Rouge Togolaise, Aide et Action, Agences NU	
--	--	--

3.3. Contingence 3 : Epidémies/Epizooties

Contingence 3 EPIDEMIES/ EPIZOOTIE S	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
Eléments principaux du pire scénario Épidémie (Corona Virus, diarrhées rouges Choléra, Méningite, grippe aviaire, Fièvre Jaune, MVE, fièvre lassa, fièvre charbonneuse, rage) d'envergure nationale avec une forte létalité	<u>Indicateurs</u> Seuil épidémique franchi : <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) cas pour Covid-19, • Un cas (01) confirmé de choléra, diarrhées rouges, et MVE, • Dix (10) cas pour 100 000 hpts pour méningite, • Mort massive de volaille (Foyer de grippe aviaire dans les fermes avicoles) • Un (01) cas pour Charbonneuse <u>Éléments déclencheurs</u> <ul style="list-style-type: none"> • Épidémie dans l'un des pays limitrophes ou de la sous-région, • Mouvements des populations pendant l'épidémie, • Nombre élevé de décès dus à la diarrhée grave, • Insalubrité, • Inondations, • Population non immunisée dans la ceinture méningitique, • Population non immunisée dans les zones épidémiques et épizootiques, 	<u>Conséquences</u> Augmentation des cas causant de plus en plus de décès : <ul style="list-style-type: none"> • Covid-19 : 5% de létalité • Choléra : 10% de létalité • Diarrhées rouges 0.4% de létalité • Méningite : 15% de létalité • Grippe aviaire : 60% de létalité • MVE : 60% de létalité <u>Besoins</u> <ul style="list-style-type: none"> • Matériels de dépistage Covid - 19 • Matériel de réanimation • Vaccins, • Kits choléra • Kits EPI • Médicaments et consommables • Logistique 	<u>Effectifs</u> <ul style="list-style-type: none"> • Covid-19 : 685 • Choléra : 01 cas • Méningite : 1000 cas • Grippe aviaire : 0 cas • MVE : 0 cas • Fièvre lassa : 50 à 100 cas • Fièvre charbonneuse : 10 <u>Localisations</u> Covid - 19 : Tout le pays Choléra : Oti, Oti-sud, Kpendjal, Kpendjal-ouest Méningite : toute la région Grippe aviaire : Toute la région MVE : Tout le pays Fièvre lassa : Toute la région Fièvre charbonneuse : Toute la région

	<ul style="list-style-type: none"> • Saison sèche, harmattan, poussière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines qualifiées • Ressources financières • Renforcement des capacités des acteurs et de la communauté • Structures d'isolement et de prise en charge • Equipement pour respiration assistée • Equipements de décontamination et de désinfection • Supports pour information et sensibilisation de la population 	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	<p><u>Gouvernement :</u> Présidence, Primature Ministère en charge de la Santé Ministère en charge de la défense Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile, de l'Action sociale Ministère en charge de l'éducation, Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge de l'élevage, Ministère en charge de l'administration territoriale et des collectivités locales Ministère en charge des finances, Ministère en charge de la communication, Ministère en charge de l'eau et assainissement etc.</p> <p><u>Partenaires :</u></p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de vaccins pour le Covid - 19 • Traitement non spécifique pour le Covid - 19 • Insuffisance de compétence médicale liée au Covid - 19 • Difficulté dans la gestion de l'information • Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières • Insuffisance de vaccins et médicaments • Insuffisance de coordination à tous les niveaux, • Faible capacité du système national de surveillance des maladies à potentiel épidémique et épizootique. <p><u>Facteurs aggravants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pesanteurs socioculturelles • Difficulté de confinement • Facteurs climatiques • Troubles sociopolitiques/ mouvements de populations • Insuffisance d'ouvrages d'AEP et d'hygiènes/assainissement. 	

	SNU, CRT, OOAS, OCAL, OCDI, Société civile, La communauté	<ul style="list-style-type: none"> État défectueux des routes/Enclavement
--	---	--

3.4. Contingence 4 : Inondations

Contingence 4 INONDATIONS Eléments principaux du pire scénario :	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation										
<p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés: pertes en vies humaines, destruction des cultures, des récoltes et des élevages, déplacement des populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies et de paludisme.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie supérieure à la normale ; Augmentation du niveau d'eau dans les cours d'eau ; Envahissement des routes et pistes ; des habitations et des champs par les eaux. <p><u>Eléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie abondante et régulière dans la région ; Crues des cours d'eau, Débordement des bassins d'orage, Haute marée. 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombreux sans abris, Problèmes d'eau potable, Pollution des points d'eau existants Destruction des infrastructures socio-économique, d'habitation, Destruction des champs et des récoltes, Déplacement des populations Augmentation des cas de maladies diarrhéiques et de paludisme causant de plus en plus de décès, Perte du cheptel de l'élevage, Dégât matériel important. <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eau potable ; Vivres et non vivres ; Assistance médicale ; Education ; Assainissement ; Abris ; Sécurité/Protection Construction/Réhabilitation socio-économiques 	<p><u>Effectifs</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Affectés</td> <td>40 000</td> </tr> <tr> <td>Sinistrés</td> <td>25 000</td> </tr> <tr> <td>Blessés</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>Disparus</td> <td>03</td> </tr> <tr> <td>Morts</td> <td>03</td> </tr> </table> <p><u>Localisation</u></p> <p>Oti, Oti-sud, Kpendjal, Kpendjal-ouest</p>	Affectés	40 000	Sinistrés	25 000	Blessés	45	Disparus	03	Morts	03
	Affectés	40 000											
	Sinistrés	25 000											
Blessés	45												
Disparus	03												
Morts	03												
Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse												
<p>services techniques de l'Etat Togolais : défense, sécurité, santé, agriculture ; environnement, action sociale, communication.</p> <p>Partenaires : CVD/CDQ, ONG, CRT, Aide, Action, Agences SNU</p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Difficulté d'accès aux zones inondées, Persistance des pluies, Dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales Pollution des eaux, Dysfonctionnement des infrastructures de communication, Insuffisance des ressources matérielles et financières, Débordement des structures sanitaires. 												

IV. PLANS DE RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

4.1. Plan de réponse pour la contingence vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
<p>L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONG.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habitats détruits laissant de nombreux sans abris, • Morts, blessés graves et disparus • Infrastructures socio-économiques et sanitaires hors service. 	
b. Objectifs (pour 10 000 ménages)	
<ul style="list-style-type: none"> • Assister les personnes affectées en vivres et en non vivres • Prendre en charge (médicale et psychologique) les personnes affectées, • Rétablir les infrastructures socio-collectives détruites, • Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales	Assure la coordination de la préparation et de la réponse
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, Directions Régionales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, Organisations villageoises, SNU, ONGs	<p>Secours et sauvetage</p> <p>Collecter et diffuser les données</p> <p>Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées</p> <p>Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments.</p> <p>Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.</p> <p>Prise en charge médicale et psychosociale</p> <p>Sécuriser et protéger les personnes affectées</p>
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
ANPC, Direction Action Sociale/ Croix-Rouge Togolaise (CRT), Direction Régionale de la Santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des travaux publics (TP), Environnement, Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), sociétés de télécommunications, les Forces de Sécurité et de défense, communes.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONGs	
Ressources Matérielles	
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police • Logistiques des différentes Directions Régionales 	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.

• Logistiques des communautés à la base et des ONGs.		
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Locales (Municipalité, Privé, ONGs)	Contribution des structures locales et des privés	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Draft du projet CERF à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise, diasporas	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	Directions Régionales ; Croix-Rouge, Système des Nations Unies présentes dans la région ; Société civile, ONGs, communes	Préfets concernés
Monitoring	Directions Régionales ; Croix-Rouge, Système des Nations Unies ; Société civile, ONGs	Préfets concernés

4.2. Plan de réponse pour la contingence conflits intercommunautaires

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> • Affrontements des communautés • Morts, blessés graves et disparus • Destruction des habitations, des champs, des greniers et des bétails • Déplacement des populations 	
b. Objectifs (pour 20 000 ménages)	
<ul style="list-style-type: none"> • Assister les personnes affectées en vivres et en non vivres • Prendre en charge (médicale et psychologique) les personnes affectées, • Réhabiliter les habitations détruites, • Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales et forces de défenses et de sécurité	Assure la coordination de la préparation et de la réponse
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Force de défense et de sécurité (FDS), ANPC, Directions Régionales de la santé, Action Sociale, de l'agriculture, Organisations villageoises, SNU, ONGs, autorités locales, leaders religieux et d'opinion.	Secours et sauvetage Collecter et diffuser les données Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées Régler le conflit par des pourparlers Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments. Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques pour préserver la paix.
e. EVALUATION	

Acteurs		Activités
FDS, ANPC, Direction Action Sociale, Direction Régionale de la Santé, de l'agriculture Croix-Rouge Togolaise (CRT),		Evaluer l'ampleur des dégâts.
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Différentes catégories d'agents de l'Etat et des ONGs		
Ressources Matérielles		
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police • Logistiques des différentes Directions Régionales • Logistique des ONGs et des communautés 		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Locales (Municipalité, Privé et ONGs)		Contribution des structures locales et des privés
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diasporas		Draft du projet CERF à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise.
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	FDS, Directions Régionales ; Croix-Rouge, Système des Nations Unies présentes dans la région ; Société civile, ONGs, communes	Préfets concernés
Monitoring	FDS, Directions Régionales ; Croix-Rouge, Système des Nations Unies ; Société civile, ONGs	Préfets concernés

4.3. Plan de réponse pour la contingence Epidémies/Epizooties

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le coordonnateur Régional (Préfet du chef-lieu de Région), sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONG. Des cas d'épidémie déclarés	
b. Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge médicale des cas, • Prise des mesures barrières, • Prise en charge des populations enclavées (vivres et non vivres). 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités régionales	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse
Personnel de la santé	Assurer la prévention et la prise en charge médicale
d. Mise en œuvre	

Acteurs	Activités
Directions Régionales de la Santé, ANPC, Action Sociale, Forces de défense et de Sécurité, Organisations villageoises, SNU, CRT, ONGs	Prise en charge des cas, Collecter les données, et diffuser les informations, Mobiliser les ressources pour assistance humanitaire aux personnes affectées, Distribuer les intrants agricoles et les médicaments, Renforcer les capacités matérielles des comités locaux, Sensibiliser les populations affectées sur les risques de propagation et sur les mesures barrières.

e. EVALUATION

Acteurs	Activités
Directions Régionales de la Santé, Agriculture, ANPC, Action Sociale, Forces de défense et de Sécurité, Organisations villageoises, SNU, CRT, ONGs.	Evaluer les dégâts, les dommages et besoins d'assistance liés à l'épidémie.

f. Les ressources disponibles

Ressources humaines : les agents des services techniques et institutions concernés (Directions Régionales de la Santé, de l'agriculture, ANPC, Action Sociale, Forces de défense et de Sécurité, Organisations villageoises, SNU, CRT, ONGs).

g. Matériels

<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police, • Logistiques des différentes Directions Régionales et préfectorales • Logistiques des ONGs 	Moyens à mettre à disponibilité avec le concours des différentes autorités Régionales et Préfectorales
--	--

h. Ressources internes

Fonds du gouvernement Fonds Locaux (Municipalité, Privé, ONGs).	Contribution du gouvernement, des structures locales et des privés.
--	---

i. Ressources externes

Appel de fonds des partenaires internationaux et diasporas	Draft du projet CERF à préparer à l'avance, pour actualisation en situation de crise.
--	---

j. Responsabilités de l'évaluation de la contingence

Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des cas (72 heures)	Directions Régionales ; Croix-Rouge, Société civile, ONGs	Préfet(s) concerné (s)
Monitoring	Directions Régionales ; Croix-Rouge, Société civile, ONGs	Préfet(s) concerné (s)

4.4. Plan de réponse pour la contingence inondation

a. Déclaration de l'urgence

L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONG.

Des cas d'inondations de grande envergure constatés

b. Objectifs

<ul style="list-style-type: none"> • Secourir les victimes, • Assister les victimes (vivres et non vivres, abris, assistance médicale et psychologique...), • Protéger leurs biens, • Renforcer les moyens de production des personnes affectées, • Assainir le milieu (détruire les dépotoirs sauvages ; désinfecter les habitations), • Assurer l'accès à l'eau potable. 		
c. Coordination		
Acteurs	Activités	
Les Préfets/ Maires	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse à l'inondation.	
d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
Défense et sécurité, ANPC, Agriculture, Santé, Action Sociale, Environnement, Eau et Assainissement ; Travaux publics, société civile, ONGs, etc.	Sauver et secourir les victimes, Collecter et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance humanitaire aux victimes, Distribuer les médicaments, eau potable ; Installer les ouvrages d'assainissement de fortune Initier la population à la javellisation de l'eau, Sensibiliser les populations affectées sur les causes et les conséquences et les mesures à prendre avant pendant et après les inondations.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement, Travaux publics, Eau et Assainissement, CRT, ONGs etc.	Evaluer les dégâts, les dommages et besoins d'assistance liés aux inondations.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines :		
Les agents des services techniques et institutions concernés (Directions Régionales de la Santé, de l'agriculture, ANPC, Action Sociale, Forces de défense et de Sécurité, Organisations villageoises, SNU, CRT, ONGs).		
Matériels		
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques des différentes Directions Régionales et préfectorales • Logistiques des ONGs 	Moyens à mobiliser avec le concours des différentes autorités régionales.	
h. Ressources internes		
Fonds du gouvernement Appel de fonds des privés Ressources de la société civile		
i. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Draft du projet CERF à préparer à l'avance, pour actualisation en situation de crise.	
j. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)

Evaluation rapide des besoins à partir du constat de l'inondation (24 heures)	ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement. Eau et Assainissement, Forces de Sécurité et de défense	Préfet(s) concerné (s)
Monitoring	Directions Régionales ; Croix-Rouge, Société civile, ONGs	Préfet(s) concerné (s)

V. BUDGET DU PLAN RÉGIONAL DE CONTINGENCE

5.1. Budget récapitulatif

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux quatre contingences retenues à savoir Tempêtes/Vents violents, Conflits intercommunautaires, Epidémies/Epizooties et Inondations.

Tableau récapitulatif

N°	Groupes Thématiques	Vents violents	Conflits intercommunautaires	Epidémies / Epizooties	Inondations	Total
1	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT	26 800 000	14 260 650	49 486 500	39 041 000	129 588 150
2	ASSAINISSEMENT	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	15 000 000
3	HYDRO-METEO	6 000 000	-	-	6 000 000	12 000 000
4	ENVIRONNEMENT/ AGRICULTURE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	44 500 000	44 500 000	-	44 500 000	133 500 000
5	SECURITE/DEFENSE	10 725 000	10 725 000	-	10 725 000	32 175 000
6	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE	61 025 000	61 025 000	-	61 025 000	183 075 000
7	COORDINATION	15 405 000	13 551 065	4 948 650	16 629 100	50 533 815
TOTAL GENERAL		169 455 000	149 061 715	54 435 150	182 920 100	555 871 965

Le coût total du Plan de Contingence 2021-2023 de la région des Savanes s'élève à cinq cent cinquante-cinq million huit cent soixante-onze mille neuf cent soixante-cinq (555 871 965) FCFA.

VI. COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA

6.1.Mécanismes de coordination existants

La gestion des situations d'urgence et des catastrophes est organisée à régional, préfectoral et communal.

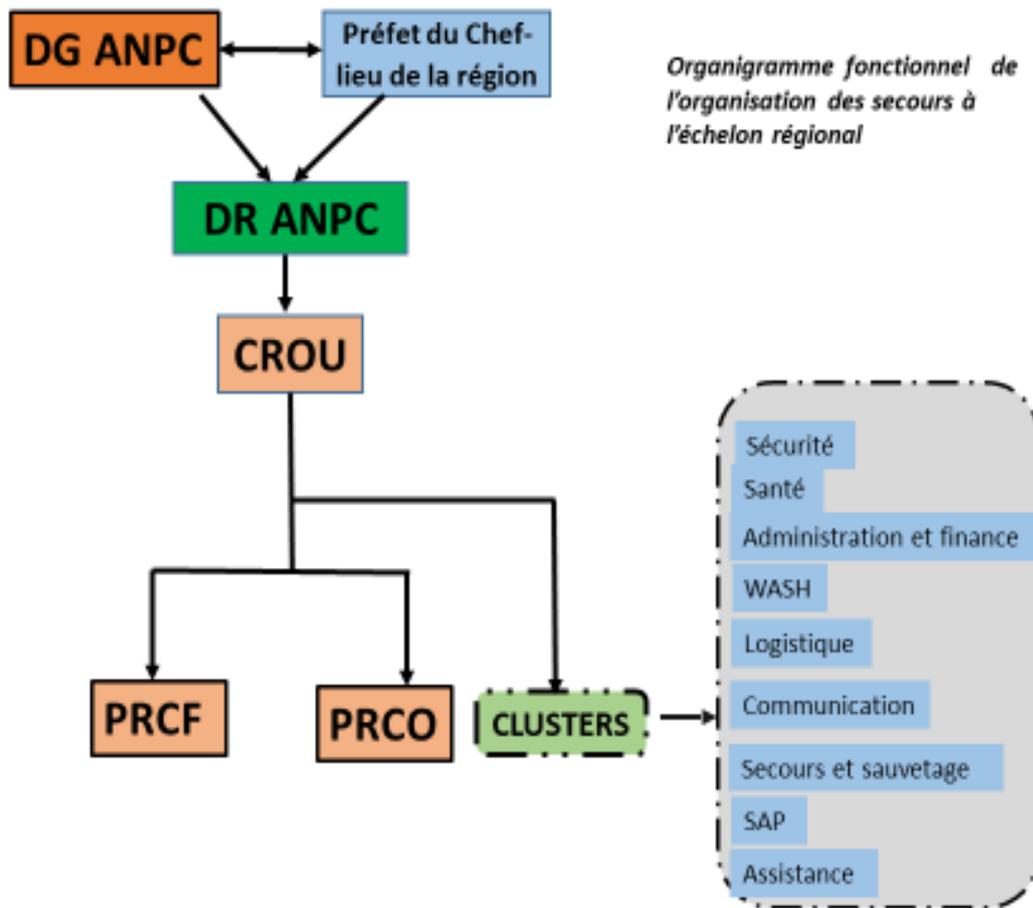
6.1.1. Échelon régional

A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'Agence. Elle est responsable de l'actualisation et de la mise en œuvre des plans régionaux, en collaboration avec les acteurs de la plateforme régionale, sous l'autorité du préfet du chef-lieu de la région lorsqu'une catastrophe se produit dans plus d'une préfecture. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Les préfets dont les préfectures sont touchées par le sinistre sont impliqués dans la réponse à la catastrophe.

Au niveau régional, le Centre régional des opérations d'urgence (CROU) est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions d'urgence en cas de catastrophes.

Il coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan, en collaboration, avec les différents clusters. Il est chargée également de faire un inventaire des moyens humains, matériels et financiers disponibles afin d'identifier les écarts. La matrice ainsi établie permet de mobiliser le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an. Le CROU comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

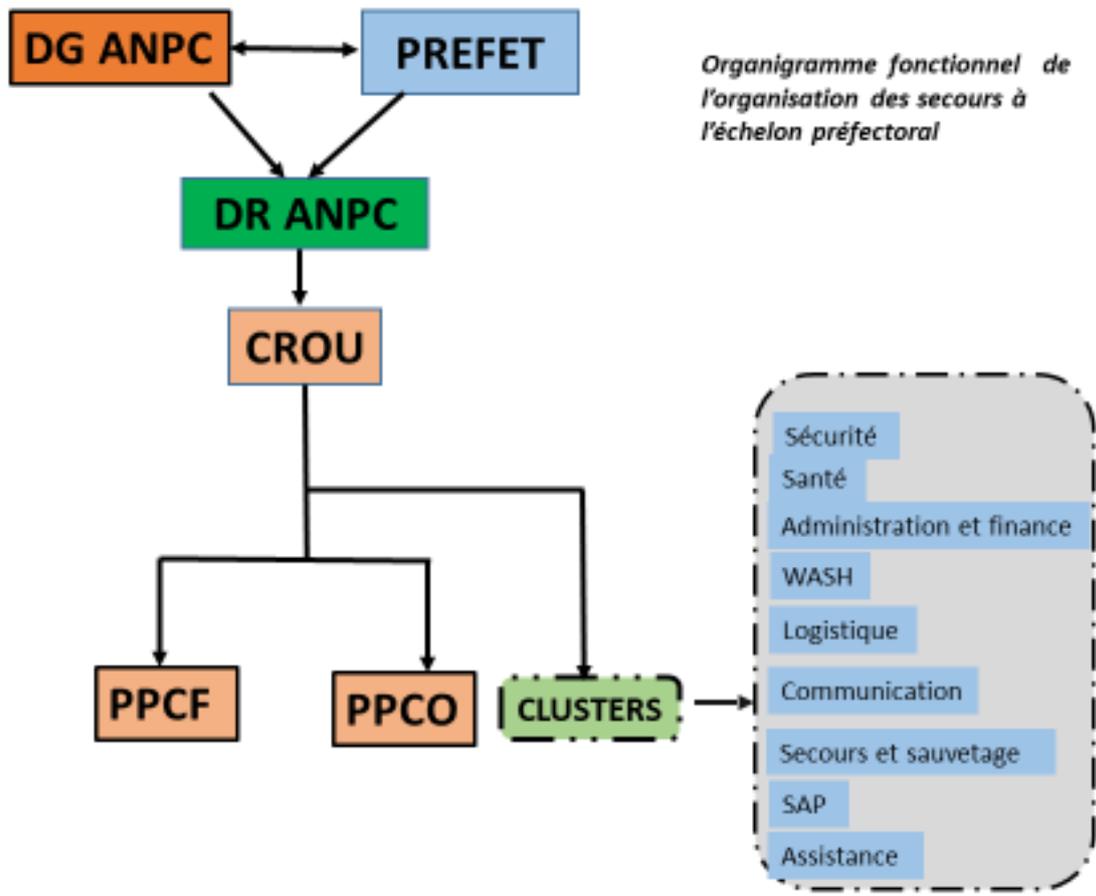
- a- Le Poste Régional de Commandement Fixe (PRCF)**, structure permanente installée à la Direction Régionale, a pour missions d'assurer la liaison avec le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters, exploiter les informations et les renseignements reçus et coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.
- b- Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO)**, structure non permanente activée en cas de sinistre, est installée en un lieu le plus proche possible du sinistre, mais hors du danger, pour permettre la liaison rapide et constante avec le PRCF. Il a pour missions de diriger les opérations, centraliser et exploiter les renseignements recueillis et demander et gérer les renforts nécessaires.



6.1.2. Échelon Préfectoral

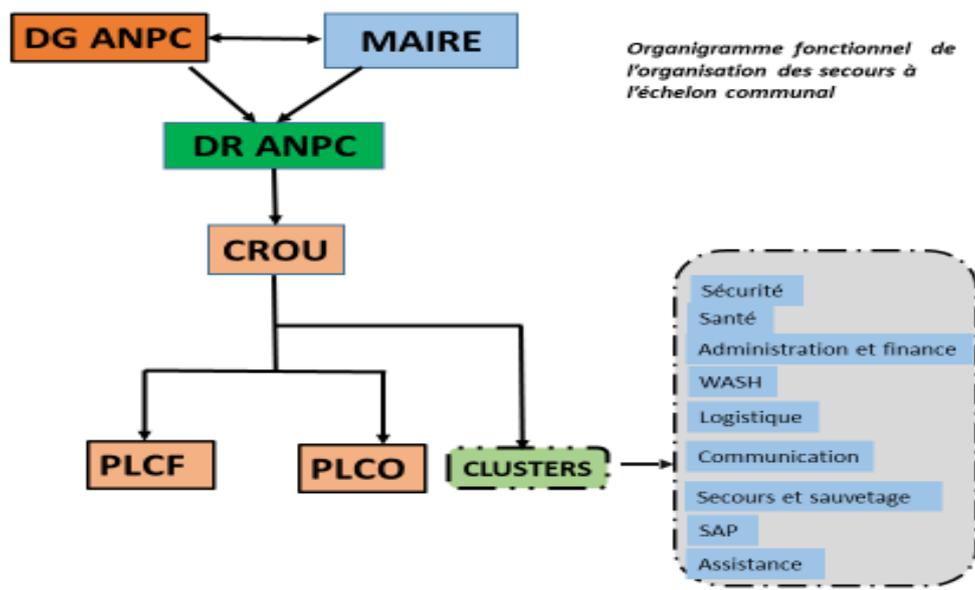
Les directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'actualisation du Plan ORSEC Préfectoral en collaboration avec les autres acteurs de la plateforme préfectorale RRC, sous l'autorité du Préfet. Ce dernier est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les catastrophes qui se produisent dans plus d'une commune. Les Maires territorialement compétents sont associés à la conduite de la réponse.

Le CROU est l'organe de planification et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau régional. Il est relayé par les antennes de l'Agence.



6.1.3. Échelon Local (communal)

Le maire est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan ORSEC en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.



6.2. Définition des mécanismes de coordination et de partage d'informations

6.2.1. Mécanisme de communication et de partage d'information

❖ Aux échelons : régional, préfectoral, communal

➤ Etapes préliminaires

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou à défaut au préfet du chef-lieu de la région de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

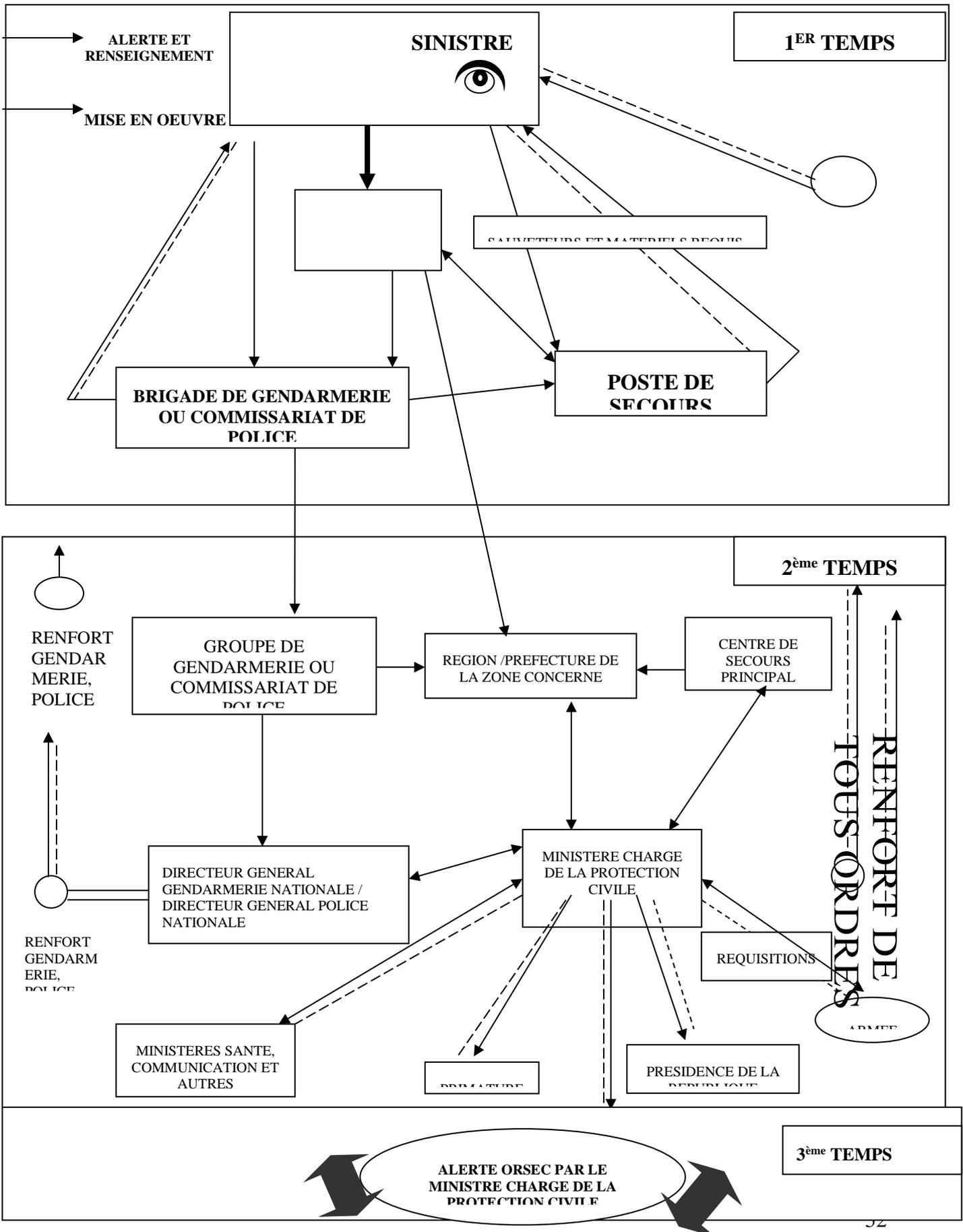
➤ Déclenchement du plan

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur, risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter et en référer au Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par l'ANPC. Il en est de même du préfet au gouverneur et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

Et si plusieurs préfectures sont concernées ou si le sinistre dépasse les moyens de lutte de la Préfecture ou de la région, le plan national est déclenché suite à l'analyse du rapport de la situation présenté par l'ANPC aux autorités.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

PROCESSUS D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DE SECOURS



6.2.2. Matrice de réaction rapide

Premières 24h		
N°	Activités	Par qui?
1	Information du sinistre	Population victime
2	Information au Gouvernement	Préfet du Chef-Lieu de Région
3	Convocation de la réunion avec les DR, les Forces de l'Ordre et de Sécurité, les ONG, Programmes et Projets en cours dans la Région	Préfet du Chef-lieu de Région
4	Mise en place d'une cellule de crise	Préfet du Chef-lieu de Région
5	Activer les Clusters	Préfet du Chef-lieu de Région
6	Déploiement d'une mission d'évaluation rapide des besoins aux zones touchées	Préfet du Chef-lieu de Région et clusters
7	Démarrage des secours d'urgence basés sur l'évaluation rapide des besoins	Préfet du Chef-lieu de Région et clusters et ONG
8	Transmission de la note d'information concise aux hiérarchies	Tout le monde
Premières 48h		
9	Mobilisation des fonds/stocks d'urgences disponibles	Préfet, Services techniques et ONG
10	Organisation des secours	Forces de l'Ordre et de Sécurité, ONG et Services Techniques
11	Présentation des résultats de l'évaluation à la cellule d'urgence	Chefs de missions d'évaluation
12	Déclaration de l'urgence	Préfet du Chef-Lieu de Région
13	Révision du Plan Stratégique d'Intervention	Clusters, ONG
14	Réunion des Clusters	Clusters
15	Déploiement du personnel requis	Cellule de crise et partenaires
16	Mise en place de la réponse multisectorielle	Clusters, partenaires et gouvernement
17	Suspension des actions /programmes et projets en cours	Tous les programmes
18	Collection et traitement des données pour élaboration des bulletins d'informations	Cellule de crise et partenaires
19	Poursuite des efforts d'informations à l'endroit de la population	Comité Villageois de développement, la société civile et clusters
20	Evaluation de la situation de sécurité	Cellule de crise
Premières 2 semaines		
21	Appui de coordination dans les lieux sinistrés	Clusters, partenaires, services techniques
22	Consolidation de l'information	Cellule de crise, Clusters
23	Conduite des évaluations plus approfondies et planification de l'intervention sur les 6 prochains mois, identification des conséquences immédiates et effets induits	Groupes sectoriels, clusters et cellule de crise
24	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les médias	Cellule de crise et partenaires
25	Faciliter les procédures administratives et l'importation du matériel humanitaire	Gouvernement, Cellule de crise et partenaires

26	Identification et aménagement des sites d'accueil des sans abris	Gouvernement, cellule de crise et partenaires et UN/CHR
27	Gestion des sites	Gouvernement et cellule de crise et services techniques et partenaires et UN/CHR
28	Proposition d'un conseil post traumatique	Partenaires et cellule de crise

CONCLUSION GENERALE

Les risques de catastrophes constituent une réalité de la région des savanes dont il faut tenir compte dans les actions quotidiennes de développement par des mesures de prévention et d'atténuation.

En définitive, les efforts consentis et les initiatives nées d'une prise de conscience des différents acteurs de la région par rapport aux risques potentiels de catastrophes sont multiples et énormes. Cependant, ces efforts restent encore insuffisants et ne sont pas assez bien organisés. La nécessité de disposer d'un cadre de prévention et d'intervention plus fédérateur et harmonisé a conduit à l'élaboration du présent Plan Régional de Contingence (PRC).

L'analyse du contexte général réalisé dans le cadre de ce PRC, présente la région des savanes comme une région au peuplement diversifié et dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture. C'est aussi une région qui subit les effets néfastes des dérégulations climatiques dues aux activités humaines quoique prédisposée aux catastrophes naturelles. Aujourd'hui, les facteurs naturels et les facteurs anthropiques combinés sont sources de plusieurs aléas ou contingences qui sont susceptibles d'engendrer des catastrophes au niveau de la région. De ces contingences, les plus récurrentes sont les conflits intercommunautaires, épidémies, les inondations, les vents violents, les feux de végétation, les incendies, la pollution, et la sécheresse. L'atelier d'élaboration du PRC a retenu les quatre premières qui sont apparues comme les plus récurrentes et les plus sévères dans le contexte de la région. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois.

Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de développement régional. Il reste un outil d'analyse commune et de plaidoyer. Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, collectivités territoriales, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques régionaux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.).

Annexe 2: Equipes d'évaluation rapide

Les évaluations consistent à aller sur le terrain du sinistre pour y recueillir les données chiffrées (nombre de villages touchés, estimation globale de la population affectée), les statistiques désagrégées (par sexe, par tranche d'âges, les personnes traumatisées), les effectifs de catégories vulnérables (femmes enceintes, les enfants, les PVVIH, personnes présentant un handicap, personnes âgées, ...).

Les évaluations rapides sont effectuées, au cours des 24-48 premières heures suivant la survenue de la catastrophe, par des équipes d'évaluateurs multisectoriels pour collecter rapidement les premières données sur les victimes et les dégâts afin de permettre l'envoi des secours, des premières assistances ainsi que la mobilisation de la communauté nationale et/ou internationale.

Les catastrophes ne prévenant pas, il est nécessaire d'organiser à l'avance les équipes d'évaluation rapide ainsi que les moyens de l'exercice dont l'outil d'évaluation et la logistique (véhicules, matériels de protection, caméras, ...).

Il s'agit d'équipes multisectorielles préconstituées relevant des structures suivantes :

- Agence nationale de la protection civile ;
- Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Agriculture Elevage et Pêche ;
- Eau et hydraulique villageoise ;
- Santé, hygiène publique accès universel aux soins ;
- Action Sociale ;
- Environnement ;
- Travaux Publics ;
- Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) ;
- Corps des sapeurs-pompiers ;
- Forces de défenses et de sécurité ;
- Croix Rouge Togolaise ;
- etc.

Annexe 3: Liste des contacts humanitaires de la région

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION DES SAVANES : PREFETS ET MAIRES

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
PREFET TANDJOARE	AGBANTE	27 75 30 03		90 79 34 74	
Tandjoaré 1	M.LARE Monoka	Maire		90 01 95 42	
Tandjoaré 2	M.SALISSA Kounsoumba	Maire		90 84 75 30	
PREFET TONE	TCHIMBIANDJA Yendoukoa	27 70 80 10		90 34 23 93	
Tône 1	M.YAMPOADEB Gountante	Maire		90 29 28 18	
Tône 2	M.MOMARE Sibitidja	Maire		90 26 10 45	
Tône 3	M.Douti Nanmoupa	Maire		90 26 22 15	
Tône 4	M.BLIMPO Bantinia	Maire		90 04 82 80	
PREFET KPENDJAL	KOLANI Fartong Kossi	27 74 00 01		90 93 01 13	
Kpendjal 1	M.SAMBIANI Arzoume	Maire		90 07 87 58	
Kpendjal 2	M.DIDJENGOU Tondja	Maire		90 34 68 23	
PREFET KPENDJAL Ouest	ATCHARTCHAO Gnanta			90 09 56 15	
Kpendjal Ouest 1	M.BOUKARI Moali	Maire		90 72 73 32	
Kpendjal Ouest 2	M.MINTOIBA Komlan	Maire		92 81 02 10	
PREFET OTI	Col WADJA Gbandi	27 71 71 20		90 05 29 48	
Oti 1	M.BABOUDOU Seidou	Maire		90 64 82 81	
Oti 2	Mme.LADANI Yentroulengue	Maire		93 42 61 71	
PREFET OTI-SUD	SAMBIANI	Géographe		90 9517 05	
Oti sud 1	M.LAMBONI Kwami	Maire		90 02 47 56	
Oti sud 2	M.BIKOUBIA Charles yindjido	Maire		90 94 18 01	
PREFET CINKASSE	Cdt YANANI	27 70 04 05		90 06 08 42	
Cinkassé 1	M.NAGNANGO Koundjo	Maire		90 21 64 52	
Cinkassé 2	M.DEBIRE L.Kandjime	Maire		91 75 66 38	

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION DES SAVANES : DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICES REGIONAUX

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
NIVEAU REGIONAL					
Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire		Directeur Régional			
Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale		Directeur Régional			
Direction Régionale de la Santé		Directeur Régional			
Direction Régionale de l'Education		Directeur Régional			
Direction Régionale Travaux Publics		Directeur Régional			
Direction Régionale Agriculture de l'Elevage et de la Pêche		Directeur Régional			
Agence Togolaise de la Presse (ATOP)		Directeur Régional			
Antenne Régionale de la TVT		Chef d'antenne			
Direction Régionale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale		Directeur Régional			

Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières		Directeur Régional			
Direction Régionale de l'hydraulique villageoise		Directeur Régional			
Tribunal de Première Instance		Président du Tribunal			
Direction Régionale de la Cartographie et du Cadastre		Directeur Régional			
Trésorerie Régionale		Trésorier Régional			
Gendarmerie Nationale – Dapaong		Commandant de Compagnie Gendarmerie Nationale Savanes			
Commissariat de Police de Dapaong		Commissaire de la ville de Dapaong			
Station Météorologique de Dapaong		Chef de Station			
Agence Régionale de la CEET		Chef d'Agence			
Direction Régionale de la TdE		Directeur Régional			

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION DES SAVANES : PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE

STRUCTURE/INSTITUTION	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE					
Croix-Rouge Togolaise (CRT)		Coordinateur Régional			

Organisation de la Charité pour le Développement Intégral (OCDI)		Coordinateur Régional			
CARE international					

Annexe 4 : Budgets des plans sectoriels

Vents Violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	1 mois
1.2	Consommables médicaux	500 000	0	500 000	500 000	3 mois
1.3	Acquisition de matériels et EPI	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	3 mois
1.4	Sensibilisation	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	3 mois
1.5	Prépositionner les produits de désinfection et de matériels d'hygiène et d'assainissement	Ressources financières et humaines pour 2000 déplacés	Ressources humaines	Ressources financières	10 000 000	3 mois
1.6	Organiser une campagne de distribution pastilles de chlore, des contenants couplés de démonstration de la chloration de l'eau de boisson ainsi que sa conservation dans les ménages	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	300 000	30 jours
1.7	Mettre en place les infrastructures d'hygiène et assainissement : toilettes (300), WC(300), DLM (450) et dépotoirs aménagés	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	3 mois

Sous-Total I					26 800 000	
II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Tournée pour faire l'état des lieux par les mairies	Ressources humaines, matériels et financières,	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
Sous-Total II					5 000 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	
3.2	Production et diffusion des bulletins agro- météorologiques	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
3.3	Renouveau de certains matériels vétustes	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	3 000 000	
Sous-Total III					6 000 000	
IV	ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
4.1	renouvellement de la machines SIG de la direction de la planification	Moyens financiers	-	moyens financiers	10 000 000	
4.2	réalisation des cartes thématiques des zones ciblées lors des vents violents	personnel, matériels SIG,	personnel	matériels SIG, collecte des données (L'encre, les papiers A0...)	2 500 000	Une semaine
4.3	Evaluation des dégats/impact et des besoins des ménages agricoles	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	

4.4	Assistances aux ménages agricoles victimes pour le renforcement de la résilience en terme d'appui : -appui à la production céréalière; -appui en production maraîchère de contre saison; -appui en élevage des espèces à cycle court	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	30 000 000	
Sous total IV					44 500 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Sécurisation des zones d'affrontement et des sites d'accueil, la protection du personnel intervenant et enquête	moyens roulants carburant moyens de communication ressources humaines	moyens roulants ressources humaines	carburant moyens de communication prise en charge du personnel	10 725 000	
Sous total V					10 725 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées	Carburant, 02véhicules de liaison, 4 motos, 01 drones		02véhicules de liaison, 4 motos, 01 drones	10 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	20	0	20	10 000 000	
6.3	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Acquisition de baches à eau			7 000 000	

6.4	Déblaiement de la voie (dégagement des arbres déracinés)	5 Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois	2 000 000	
6.5	Prise en charge	25 pompiers, ressources financières	25 pompiers	Ressources financières	5 000 000	
6.6	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	2 000 000	
6.7	Le prépositionnement des vivres et non vivres	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières (100 ménages)	4 000 000	
6.8	Prise en charge psycho-sociale des déplacés	Coût des prestations, un assistant médical, psychologue, un agent social	psychologue, un agent social	Coût des prestations, (950 000*15jrs) carburant (FF 100000)	1 525 000	
6.9	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
6.10	Evaluation des sites d'accueil	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières (35000*6+25000*2)*4 + FF: 960000	2 000 000	
6.11	Formation sur l'évaluation des pertes et dommages post-catastrophe	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières (20*35000*3)+ FF: 40000	2 500 000	
6.12	Réalisation des exercices de simulation	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	10 000 000	

Sous Total VI	61 025 000	
TOTAL	154 050 000	
Coordination	15 405 000	
TOTAL GENERAL	169 455 000	

Conflits intercommunautaires

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Prépositionner les produits de désinfection et de matériels d'hygiène et d'assainissement	Ressources humaines pour 2000 déplacés, équipement/matériels	Ressources humaines	équipement/matériels	7 000 000	3 mois
1.2	Organiser la formation de 8 techniciens d'assainissement sur les techniques de construction d'ouvrages sanitaires en situation d'urgence	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières (Matériel de formation, perdiems, carburant,,)	250 000	5 jours
1.3	Organiser la formation de 20 agents de santé communautaire sur la promotion de l'hygiène et la chloration de l'eau de boisson	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières (Matériel de formation, perdiems, carburant,,)	150 000	3 jours
1.4	Organiser une campagne de distribution pastilles de chlore, des contenants couplée de démonstration de la chloration de l'eau de boisson ainsi que sa conservation dans les ménages	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	200 000	30 jours
1.5	Mettre en place les infrastructures d'hygiène et assainissement : toilettes (300), WC(300), DLM (450) et dépotoirs aménagés	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	3 mois

1.6	Faire la promotion de l'hygiène dans les zones d'accueil des déplacés (Sensibilisations de promuscuté, suivi de l'utilisation des ouvrages mis en place, communication à travers les affiches ainsi que les masses médias)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	200 000	24 mois
1.7	Evalauation des risques	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	106 650	
1.8	Surveillance des Maladies à potentiel Epidémique (MPE)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 215 000	
1.9	Prise en Charge (PEC) des cas de maladies	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 215 000	
1.10	Monitoring des activités	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	262 000	
1.11	Coordination sectorielle des activités	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 662 000	
Sous-Total I					14 260 650	
II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Tournée pour faire l'état des lieux par les mairies	Ressources humaines, matériels et financières,	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
Sous-Total II					5 000 000	
IV	ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
4.1	renouvellement de la machines SIG de la direction de la planification	Moyens financiers	-	moyens financiers	10 000 000	
4.2	réalisation des cartes thématiques des zones ciblées lors des vents violents	personnel, matériels SIG,	personnel	matériels SIG, collecte des données (L'encre, les papiers A0...)	2 500 000	Une semaine
4.3	Evaluation des dégats/impact et des besoins des ménages agricoles	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	

4.4	Assistances aux ménages agricoles victimes pour le renforcement de la résilience en terme d'appui : -appui à la production céréalière; -appui en production maraîchère de contre saison; -appui en élevage des espèces à cycle court	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	30 000 000	
Sous total IV					44 500 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Sécurisation des zones d'affrontement et des sites d'accueil , la protection du personnel intervenant et enquête	moyens roulants carburant moyens de communication ressources humaines	moyens roulants ressources humaines	carburant moyens de communication prise en charge du personnel	10 725 000	
Sous total V					10 725 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Le prépositionnement des vivres et non vivres	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières (100 ménages) Kit d'appui (20000*100*2)	4 000 000	3 mois
6.2	Prise en charge psycho-sociale des déplacés	Coût des prestations, un assistant médical, psychologue, un agent social	psychologue, un agent social	Coût des prestations,(950000*15jrs) carburant (FF 100000)	1 525 000	
6.3	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
6.4	Evaluation des sites d'accueil	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	

				(35000*6+25000*2)*4 + FF: 960000		
6.5	Formation sur l'évaluation des pertes et dommages post-catastrophe	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières (20*35000*3)+ FF: 40000	2 500 000	
6.6	Réalisation des exercices de simulation	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	10 000 000	
6.7	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées	Carburant, 02véhicules de liaison, 4 motos, 01 drones		02véhicules de liaison, 4 motos, 01 drones	10 000 000	
6.8	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	20	0	20	10 000 000	
6.9	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Acquisition de bâches à eau			7 000 000	
6.10	Déblaiement de la voie (dégageant des arbres déracinés)	5Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois	2 000 000	
6.11	Prise en charge	25pompiers, ressources financières	25 pompiers	Ressources financières	5 000 000	
6.12	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	2 000 000	
Sous Total VI					61 025 000	
TOTAL					135 510 650	
Coordination					13 551 065	
TOTAL GENERAL					149 061 715	

Epidémie/Epizootie

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					

1.1	Prépositionner les produits de désinfection et de matériels d'hygiène et d'assainissement	Ressources humaines pour 2000 déplacés, équipement/matériels	Ressources humaines	équipement/matériels	7 000 000	3 mois
1.2	Organiser la formation de 8 techniciens d'assainissement sur les techniques de construction d'ouvrages sanitaires en situation d'urgence	Ressources humaines Matériel de formation, perdiems, carburant	Ressources humaines	Matériel de formation, perdiems, carburant	250 000	5 jours
1.3	Organiser la formation de 20 agents de santé communautaire sur la promotion de l'hygiène et la chloration de l'eau de boisson	Ressources humaines Matériel de formation, perdiems, carburant	Ressources humaines	Matériel de formation, perdiems, carburant	150 000	3 jours
1.4	Organiser une campagne de distribution pastilles de chlore, des contenants couplés de démonstration de la chloration de l'eau de boisson ainsi que sa conservation dans les ménages	Ressources humaines et logistiques	Ressources humaines	logistiques	200 000	30 jours
1.5	Mettre en place les infrastructures d'hygiène et assainissement : toilettes (300), WC(300), DLM (450) et dépotoirs aménagés	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	3 mois
1.6	Organiser 12 réunions du comité régional de lutte contre l'épidémie de méningite avec les 14 membres	RH, Salle de réunion, ressources financières	RH, Salle de réunion	ressources financières	200 000	3 mois
1.7	Organiser 50 réunions de la cellule de gestion de l'épidémie	RH, Salle de réunion, ressources financières	RH, Salle de réunion	ressources financières	500 000	3 mois

1.8	Activité3 : Organiser 06 réunions de coordination avec les DPSPS et trois membres de l'ECD	RH, Salle de réunion, ressources financières, Crédit de communication	RH, Salle de réunion	ressources financières	500 000	3 mois
1.9	Dotation en carburant pour les activités de riposte au niveau régional et districts	RH, Bon de carburant	RH	Bon de carburant	6 000 000	3 mois
1.10	Renforcer la recherche active des cas suspects de MBA par les 597 ASC de la région	RH, Ressource financières (Motivation)	RH	Motivation	2 000 000	3 mois
1.11	Organiser 07 réunions transfrontalières d'Echanger d'informations avec les districts frontaliers de la région avec la participation de 4 membres de l'ECD et 2 membres de l'ECR et deux chauffeurs.	RH, Salle de réunion, ressources financières	RH	ressources financières	1 000 000	3 mois
1.12	Investiguer les 1491 cas de MBA (Carburant, Prise en charge du personnel et des ASC).	RH, Logistique roulante, Carburant, perdiem	RH, Logistique roulante	Carburant, perdiem	6 500 000	3 mois
1.13	Acheminer 1491prélèvements le laboratoire du district	RH, Logistique roulante, Carburant, perdiem	RH, Logistique roulante	Carburant, perdiem	600 000	3 mois
1.14	Assurer le transport des 500 malades évacués /référés pour la prise en charge	RH, Logistique roulante, Carburant, Ressources financière	RH, Logistique roulante	Carburant	7 000 000	3 mois
1.15	Activité 8 : Briefer 150 prestataires sur la la technique de Ponction Lombaire	RH, materiel didactique, Ressources Financières	RH, materiel didactique	Ressource financière	1 500 000	3 mois
1.16	Supporter le déploiement du personnel pour la PEC au niveau site	RH, Ressources financières	RH	Ressources financières	800 000	3 mois

1.17	Former en une journée 597 ASC de la région et 100 enseignants à raisons de 20 par districts sur les pratiques d'hygiène élémentaire à grands impacts, les risques liés à la promiscuité, la technique de lavage des mains au savon, port de masque à poussière.	RH, matériel didactique, Ressources Financières	RH, matériel didactique	Ressource financière	2 000 000	3 mois
1.18	Briefer 150 prestataires sur la prise en charge des MBA.	RH, Salle de réunion, matériel didactique et ressources financières	RH, matériel didactique	Ressource financière	500 000	3 mois
1.19	Acquérir 1491 tentes et 100 lits.	Tentes, Lits		Tentes, Lits	PM	3 mois
1.20	Pré positionner les médicaments et consommables de prise en charge	Medicaments, Ressources financières		Medicaments, Ressources financières	6 000 000	3 mois
1.21	Pré positionner les réactifs et consommables pour la confirmation des cas (Pastorex, Kits de Gram, gants, TI, Cryotubes, Gaz, Milieu de culture, Jarre anaérobique, tube sec à hémolyse, pipette pasteur)				PM	3 mois
1.22	Approvisionner les districts en vaccins	RH, Logistique roulante, Carburant, Ressources financière	RH, Logistique roulante	Vaccins	PM	3 mois
1.23	Vacciner toute la population de la région des savanes	RH, Logistique roulante, Carburant, Ressources financière	RH, Logistique roulante	Vaccins, RF	PM	3 mois

1.24	Elaborer un plan intégré de communication sur les pratiques d'hygiène à grands impacts.	RH, FB, materiel didactique	RH, materiel didactique	Ressource financière	300 000	3 mois
1.25	Diffuser les messages sur les pratiques d'hygiène à grands impacts à travers les masses médias.	RH, FB, Mass media, RF	RH, FB, Mass media	Ressource financière	1 500 000	3 mois
1.26	Réaliser le suivi/supervision des interventions de riposte.	RH, FB, materiel didactique	RH, FB, materiel didactique, RF	Ressource financière	1 393 250	3 mois
1.27	Faire une évaluation finale post épidémique.	RH, FB, materiel didactique, Logistiques	RH, Logistiques	FB, materiel didactique	1 593 250	3 mois
Sous-Total I					49 486 500	
TOTAL					49 486 500	
Coordination					4 948 650	
TOTAL GENERAL					54 435 150	

Inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	4 138 000	0	4 138 000	4 138 000	3 mois
1.2	Consommables médicaux	500 000	0	500 000	500 000	3 mois
1.3	Acquisition de matériels et EPI	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	3 mois
1.4	Désinfectants et matériels	6 778 000	0	6 778 000	6 778 000	3 mois
1.5	Achat de solution hydro alcoolique	600 000	0	600 000	600 000	3 mois

1.6	Sensibilisation	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	3 mois
1.7	Collation suivi/supervision	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	3 mois
1.8	Collation (7 équipes médicales de 4 personnes, de 2 techniciens d'assainissement, 6 ASC et 7 chauffeurs)	1 225 000	0	1 225 000	1 225 000	3 mois
1.9	Prépositionner les produits de désinfection et de matériels d'hygiène et d'assainissement	Ressources financières et humaines pour 2000 déplacés	Ressources humaines	Ressources financières	10 000 000	3 mois
1.10	Organiser une campagne de distribution pastilles de chlore, des contenants couplés de démonstration de la chloration de l'eau de boisson ainsi que sa conservation dans les ménages	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	300 000	30 jours
1.11	Mettre en place les infrastructures d'hygiène et assainissement : toilettes (300), WC(300), DLM (450) et dépotoirs aménagés	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	3 mois
Sous-Total I					39 041 000	
II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Tournée pour faire l'état des lieux par les mairies	Ressources humaines, matériels et financières,	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
Sous-Total II					5 000 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	
3.2	Production et diffusion des bulletins agro-météorologiques	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
3.3	Renouvellement de certains matériels vétustes	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	3 000 000	
Sous-Total III					6 000 000	
IV	ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
4.1	renouvellement de la machines SIG de la direction de la planification	Moyens financiers	-	moyens financiers	10 000 000	

4.2	réalisation des cartes thématiques des zones ciblées lors des vents violents	personnel, matériels SIG,	personnel	matériels SIG, collecte des données (L'encre, les papiers A0...)	2 500 000	Une semaine
4.3	Evaluation des dégâts/impact et des besoins des ménages agricoles	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	
4.4	Assistances aux ménages agricoles victimes pour le renforcement de la résilience en terme d'appui : -appui à la production céréalière; -appui en production maraîchère de contre saison; -appui en élevage des espèces à cycle court	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières	30 000 000	
Sous total IV					44 500 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Sécurisation des zones d'affrontement et des sites d'accueil , la protection du personnel intervenant et enquête	moyens roulants carburant moyens de communication ressources humaines	moyens roulants ressources humaines	carburant moyens de communication prise en charge du personnel	10 725 000	
Sous total V					10 725 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées	Carburant, 02véhicules de liaison, 4 motos, 01 drones		02véhicules de liaison, 4 motos, 01 drones	10 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	20	0	20	10 000 000	
6.3	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Acquisition de bâches à eau			7 000 000	
6.4	Déblaiement de la voie (dégagement des arbres déracinés)	5Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois	2 000 000	
6.5	Prise en charge	25pompiers, ressources financières	25 pompiers	Ressources financières	5 000 000	
6.6	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	2 000 000	

6.7	Le prépositionnement des vivres et non vivres	Ressources financières et humaines	Ressources humaines	Ressources financières (100 ménages) Kit d'appui (20000*100*2)	4 000 000	
6.8	Prise en charge psycho-sociale des déplacés	Coût des prestations, un assistant médical, psychologue, un agent social	psychologue, un agent social	Coût des prestations, (950000*15jrs) carburant (FF 100000)	1 525 000	
6.9	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	
6.1 0	Evaluation des sites d'accueil	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières (35000*6+25000*2)*4 + FF: 960000	2 000 000	
6.1 1	Formation sur l'évaluation des pertes et dommages post-catastrophe	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières (20*35000*3) + FF: 40000	2 500 000	
6.1 2	Réalisation des exercices de simulation	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	10 000 000	
Sous Total VI					61 025 000	
TOTAL					166 291 000	
Coordination					16 629 100	
TOTAL GENERAL					182 920 100	

Annexe 5 : Liste des participants à l'atelier d'élaboration du Plan Régional de Contingence des Savanes

OBJET : Elaboration du Plan régional de contingence Savanes (Dapaong)

Date : 26 au 28 Avril 2021

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	Signature J-1	Signature J-2	Signature J-3	Signature J-4
1	LARE Yendoubé	CRT	90235911				
2	Kossi K. Elémaoumi	CS P	92336308				
3	LARE Monoka	Commune Tandji 1	90019542				
4	AGBOZAN Komi Sénam	DRERP Savanes	91359735				
5	POUNDIBÉ Nagnandjé	chef canton KANTINDI	91856291				
6	GOUNTIANTE Koufili	Mairie Zone 1	90202402				
7	EGBOHOU Béléza	ANPC DRN	90.097295				
8	CP BIENTIEN LARE Bala	chef Antenne ANPC	90 20 1756				

9	BARAGOR AIGU	ANPC	91 50 63 87	BN	BN	BN	
10	BASSA Komlan	Gs/SECURS	91 19 7 09	LSM	LSM	LSM	LSM
11	SONERE Goungamyo	chef canton Sanfaleut	93 13 05 36	UU	UU	UU	UU
12	BLIMPO Bantimie	Mairie Tome 4	90 04 82 80	AB	AB	AB	AB
13	LAMBAN Kusani	Mairie oli Sande	90 92 47 94	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
14	DAGOU Kansouinti	Mairie Kpenyaf 1	90 70 73 31	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
15	DABIBE Maigbalibe	Représentant du DR Hydraulique R. de chef	31 13 33 72	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
16	GNANDIA Ngnandja	Canton Kerebengou	90 96 68 10	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
17	KOMBARE Zomou W	DR DRUPS	90 04 02 2	Wom	Wom	Wom	Wom
18	EGBARE AWATE	METED	92 37 91 08	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
19	GOMER Kokon	DRS/COUP	90 00 69 83	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
20	BOUKARI Moali	^{Kpenyaf} Mairie ouest 1	90 71 55 34	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
21	SONDOU Panpuitoubas	Compagnie Cinkasso	90 58 88 30	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
22	YENI HABRE Yalébondjo	chef canton Dajous	90 01 36 5	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
23	SIGNAN A-Jélém	ANPC	90 82 43 08	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
24	LAMBONI Kitcheréoo	ANPC	90 20 47 97	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

25	BAKONIA Batabakou	DRAE DR	91858201	✓	✓	✓	✓
26	MAGNON SOMBAE Koffi	DR PDRS-S	92414327	✓	✓	✓	✓
27	NASSOMA NANA	ANPC	93256090	✓	✓	✓	✓
28	AKIBOBE Nelson	ANPC	90022528	✓	✓	✓	✓
29	MIHESSO Koffi A.	ANPC	90943053	✓	✓	✓	✓
30	GBANBI TUMIMON	DRP/RS	90826294	✓	✓	✓	✓
31	LAMBONI Komi	ICAT/S	90816193	✓	✓	✓	✓
32	MISSIKA G. K. Faitaba	ANPC	90190417	✓	✓	✓	✓
33	AGOU DA ESSOSSINAM	ANPC	90433882	✓	✓	✓	✓

ORDONNATEUR



Lel Yoma BAKA